

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 18 au 24 février 2011 - N° 6352 - 60^{ème} année



BASTIA

19 MARS 2005 :

**Explosion
de la rue Droite,
enfin le procès !**

Le club l'Urione met du baume au cœur des aînés ruraux de la Costa Verde

Le club l'Urione fait incontestablement partie des associations incontournables en Costa Verde. Un statut que lui valent d'une part sa longévité dans l'environnement associatif de cette micro-région, d'autre part un engagement jamais démenti auprès de son public de prédilection : les retraités et les personnes âgées. A travers son action hebdomadaire et ses réunions ludiques, le club l'Urione diversifie ses activités et ne manque pas de célébrer un événement marquant de l'année : réveillon de la saint Sylvestre, galette des rois, chandeleur, Pâques... Tout est prétexte à de sympathiques fêtes !



Ces messieurs ont en charge la cuisson des « figatelli à panzetta », et ce, malgré la pluie !

Dernièrement, le club cher à **Thérèse Prost-Grimaldi**, qui en assure la présidence depuis 1998, organisait sa traditionnelle pulenda en prélude à son assemblée générale. Un rendez-vous très prisé par l'ensemble des adhérents, dont beaucoup mettent la main à la pâte pour en assurer le bon déroulement. Des « pulendaghji » rodés qui font le bonheur d'une assistance de connaisseurs qui savent apprécier le « menu ».

Côté assemblée générale, les membres du club l'Urione peuvent aussi se réjouir : les activités hebdomadaires continuent dans la salle des fêtes de **Santa Lucia di Moriani** où ils se retrouvent deux fois par semaine. Les activités traditionnelles du club (gymnastique d'entretien, jeux de société, jeux de boules) ont lieu les lundis et jeudis après-midi.

L'ordre du jour de l'assemblée générale notifiait par ailleurs le renouvellement partiel du bureau en raison de la démission de la présidente **Thérèse-Prost-Grimaldi**, qui a fait le choix de passer le flambeau. C'est **Jacqueline Martin** de **San Nicolao** qui est la nouvelle présidente de l'Urione, alors que **Thérèse-Prost-Grimaldi** a été élue présidente d'honneur à l'unanimité par les membres de l'Urione en témoignage de leur indéfectible attachement.

On a aussi défini le programme de sortie pour l'année 2011 avec une escapade en **Balagne** et deux jours en **Corse du Sud**. Programmé également le voyage au **Pays Basque** du 17 au 25

septembre (voyage en bateau et car vers **La Bastide Clairence** et cinq journées d'excursions et de visite sur place - dont une journée à **Bilbao** et **San Sebastian**). Les personnes désireuses de faire ce voyage en terre basque peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès de la nouvelle présidente, **Jacqueline Martin** au **04.95.38.55.98**. Le nombre de places étant limité (44 places), et pour les besoins de logistique, il est prudent de réserver assez rapidement, et avant le 1^{er} mars. A noter que ce voyage est ouvert à des accompagnants non adhérents. Le programme détaillé est à disposition sur demande.



Le visage du bureau de l'Urione

Micheli Leccia : «La langue corse doit a

Le collectif «Parlemu Corsu !» existe depuis 2007 et compte aujourd'hui 260 membres mobilisables (enseignants, commerçants, chefs d'entreprise, agriculteurs...), plus de 20 associations (Scopre, u Svegliu Calvese, Scola in Festa, Ghjuventù Vagabonda...) et plus de 20 groupes culturels (I Muvrini, A Filetta, Tavagna, Diana di l'Alba...).

« **P**arlemu Corsu ! » agit sur le terrain avec des actions concrètes : débats, conférences, stonde corse, animations pour les enfants... «Parlemu Corsu !» revendique : pétitions, communiqués, conférences de presse, unions avec les autres langues minoritaires... «Parler ne suffit pas, il faut agir ! Mais le peuple seul ne peut pas tout faire et demander un soutien aux pouvoirs publics est légitime !», tel est le discours de Micheli Leccia, porte-parole du Collectif. «Pour aboutir à une société bilingue, le Collectif a formulé 16 propositions, revendiquées notamment au travers d'une pétition en ligne ; celle-ci compte à présent plus de 3 000 signatures !», indique l'enseignant en langue et culture corses originaire du village de Conca. «Aujourd'hui, nous voulons mettre en valeur un point qui est pour nous fondamental pour que le corse se répande dans la société : la formation obligatoire des personnels de toutes les entreprises insulaires !». Explications.

► **Micheli Leccia, vous avez dernièrement convoqué une conférence de presse à Bastia, en reprenant un point des revendications du Collectif «Parlemu Corsu !» ; celui concernant la demande d'une formation obligatoire dans toutes les entreprises et comprise dans le temps de travail des employés. Comment envisagez-vous de donner corps à cette démarche ambitieuse ?**

Il s'agit d'offrir une formation à tout un chacun sur le lieu de travail pour s'adapter à l'emploi du temps de l'employeur. Un dispositif qui doit être régulier, c'est-à-dire hebdomadaire, conséquent, au minimum 2 heures par semaine, et différencié selon les niveaux. Ce schéma de base peut évidemment être modulé en fonction des entreprises et de leur taille.

► **Quelles motivations vous ont animé afin de souhaiter ce dispositif obligatoire ?**

Avant tout, c'est le mauvais état de la langue corse qui impose le caractère obligatoire de cette mesure. La formation doit toucher le plus grand nombre de personnes, et on ne peut pas compter uniquement sur le volontariat. On peut comprendre, surtout en considérant les difficultés économiques des sociétés, que, pour la plupart des chefs d'entreprise, la formation en langue corse de leurs personnels ne soit pas la priorité, même s'ils sont attachés à la langue corse. Leur imposer la formation, de la manière dont on la propose, c'est appuyer le corse pour lui faire franchir une étape. Si la formation n'est pas obligatoire, le chef d'entreprise qui a envie de l'effectuer est en même temps en droit de penser qu'il risque peut-être de se mettre en difficulté par rapport à ses concurrents, puisqu'une telle formation est forcément coûteuse en temps et d'un point de vue financier... Les chefs d'entreprise peuvent dire en effet que leur priorité, c'est le développement de concepts nouveaux, l'accroissement de leur production, leur promotion... En revanche, avec l'obligation, chacun dans l'île sera mis à parité. Resterait le problème de la concurrence avec les entreprises à l'extérieur de la Corse : il faudra évidemment prévoir des compensations financières. À ces conditions, on pourra faire comprendre aux



Lors de la récente conférence de presse, organisée à l'Hôtel Posta Vecchia de Bastia, à l'invitation de « Parlemu Corsu ! »

employeurs que cette mesure indispensable pour la sauvegarde et le développement de la langue corse s'avère être aussi une mesure juste.

► **Concrètement, quels sont les objectifs visés ?**

Le premier intérêt de cette mesure est bien sûr de contribuer à l'introduction et à l'installation de la langue corse dans tous les domaines de la société. Mais en attendant que la société redevienne bilingue, il faut que cela puisse être aussi un avantage pour une entreprise insulaire. Comment ? En utilisant la langue comme un instrument majeur de communication et de promotion. À partir du moment où elle est comprise et pratiquée par les employés, elle donne une identité forte à l'entreprise, un enracinement qui peut lui être profitable en matière de marketing. D'ailleurs, nous demandons que la langue corse soit d'ores et déjà prise en compte dans l'attribution d'un label de qualité aux entreprises de productions dites identitaires.

► **Êtes-vous confiant quant à sa mise en place ?**

Si une formation est imposée dans l'ensemble des entreprises de l'île, le nombre de personnes concernées sera évidemment considérable. On peut en attendre que, peu à peu, cela peut prendre du temps, le nombre de gens capables de comprendre puis de parler le corse va s'accroître. Et de toutes les façons, avec une telle mesure, même si le corse n'est pas maîtrisé par tout le monde, il sera en revanche de plus en plus difficile de trouver quelqu'un qui reste complètement étranger à la langue corse. Ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui.

t avoir sa place sur le marché du travail»



► Combien de temps la formation nécessitera-t-elle ?

Cette mesure se présente comme une mesure provisoire. Cela signifie que lorsque l'équilibre entre le corse et le français sera atteint dans la société, la formation générale à l'intérieur même des entreprises ne sera plus nécessaire. D'autres types de formation, tels que les cours du soir et cours particuliers, continueront et pourront prendre le relais. On peut raisonnablement penser que l'affaire va durer au moins une génération, soit une trentaine d'années.

► Que faut-il pour que cette mesure soit appliquée ?

Dans le cadre de la législation actuelle, une formation obligatoire générale à l'intérieur de toutes les entreprises n'est pas possible. Sa mise en place nécessite un statut de co-officialité. Ce serait d'ailleurs un moyen de donner un contenu au statut de co-officialité de la langue corse. Sans quoi, celui-ci, s'il est adopté, restera un acquis symbolique sans conséquence réelle sur l'usage de la langue. Alors que la co-officialité doit se présenter comme un outil permettant et soutenant la mise en place de mesures exceptionnelles en faveur de la langue corse. Un tel dispositif réclame d'énormes moyens humains et financiers. Car il va falloir des for-

mateurs en nombre suffisant. Il faut donc mettre en place une politique de formation des enseignants et des intervenants en langue corse pour cette mission spécifique, comme l'indique notre revendication portant sur la création d'un pôle de formateurs. Le montant du coût de cette mesure devra englober la formation initiale des formateurs, la formation des personnels des entreprises et enfin les compensations financières pour aider les entreprises.

► Que faire dans le cadre de la législation actuelle ?

Il n'est pas question d'attendre la mise en place d'un statut pour agir sur la formation des personnels. Il est en effet possible d'encourager les entreprises à entreprendre des formations. Des aides financières existent par le biais des systèmes de formation continue, notamment de l'AGEFOS-PME... Il faut aussi rappeler que le plan de développement de la langue corse adopté par la Collectivité Territoriale évoque des situations concrètes où l'emploi de la langue corse doit être développé pour atteindre le bilinguisme. Ces situations nécessitent d'instaurer des formations dès à présent. C'est le cas pour les personnels des crèches, des éducateurs sportifs, des aides-soignants, des personnels des écoles au-delà même des enseignants... C'est nécessaire, et nous, nous disons que c'est possible dans le cadre des lois actuelles. L'utilisation de la langue étant justifiée par un besoin précis lié au métier, au travail effectué... Autre exemple : les médias. L'utilisation de la langue corse fait partie du cahier des charges liant France 3 Corse/Via

Stella à la CTC. Ce type de convention pourrait être appliqué aux autres médias. Reste ensuite à lui donner une réalité ; il faut pour cela installer une formation des personnels. Enfin, nous l'avons dit, nous proposons l'intégration de la langue corse dans un label qualité. L'objectif étant de faire progresser l'usage de la langue corse dans les entreprises avec son corollaire : la formation des personnels.



Micheli Leccia, porte-parole du Collectif « Parlemu Corsu ! »

► Peut-on espérer la concrétisation de votre démarche ?

Nous savons que ce que nous demandons est ambitieux et coûteux, mais nous savons aussi que si nous ne le faisons pas, on ne pourra pas sauver véritablement la langue corse. Les mesures prises jusqu'à présent peuvent seulement empêcher la langue de mourir. En fait, nous retardons sa disparition. Il y a 30 ans les trois heures proposées dans le cadre scolaire et l'aide à la production en langue corse de la part de la Collectivité Territoriale s'auraient permis d'aider la langue à vivre. Mais à l'époque on entendait toujours parler corse dans la rue et au sein de beaucoup de familles l'usage du corse était encore quotidien.

Aujourd'hui, même la généralisation du bilinguisme dans les écoles, prévue pour 2013, ne suffira pas. La formation en langue corse obligatoire auprès de toutes les entreprises de l'île est devenue une nécessité imposée par la situation, comme l'ensemble des mesures que nous demandons avec le Collectif. Les affirmations, cela suffit. Nous avons perdu suffisamment de temps. Car la langue corse, elle, ne peut pas attendre !

■ **LE 40^e ANNIVERSAIRE** de la mort du grand compositeur **corse Henri Tomas**, survenue il y a 40 ans, suscite un regain d'intérêt pour l'œuvre de cet artiste hors du commun qui a privilégié son île, au point de refuser la **Légion d'Honneur**, sur le seul prétexte qu'il n'y avait pas «*de conservation de la musique en Corse !*».

■ **JACQUES FUSINA**, auteur-compositeur-poète, dédicacera, ce samedi 19 février, à partir de 15h, à la **librairie ALBUM à Bastia**, au **19 Bd. Paoli**, son dernier ouvrage, «**Prose minute**».

■ **A LA SALLE DES FÊTES D'ERBALUNGA**, ce samedi 19 février, à partir de 16h, le **Musée de la Corse** propose une séance d'écoute d'archives sonores publique et gratuite.

■ **DENISE LUCCIANI-LUCCHESI**, est docteur en **histoire de l'Art** après avoir soutenu sa thèse, à l'école doctorale de la **Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme**, à **Aix-en-Provence**, sur l'artiste **Corse Jean-Paul Marceschi**.

■ **BONIFACIO :** «**L'Escale**» organise, avec **Josette et Clara**, un nouveau Loto, le dimanche 20 février, à partir de 14h30 ; en plus des nombreux lots, une animation surprise est réservée aux participants.

■ **Pendant les vacances de Pâques**, le **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bonifacio** ouvrira pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, à la maternelle ; et pour ceux de 7 à 11 ans, au **Cosec**. Les fiches d'inscription sont à retirer au **service social à la Mairie**.

■ **Le mardi 8 mars**, à 16h, au **Centre Culturel de Pianottoli-Caldarello**, sur la **RN 196**, se tiendra une réunion d'information du **Relais Interdépartemental Corse des Gîtes de France**. Elle sera animée par **Dominique Gay**, Président, **Dominique Colonna d'Istria**, Directrice et **François Pietri**, assistant technique. Auparavant, de 10h à 12h00, au même endroit, les adhérents de l'**Association** se seront réunis. **Contact et inscriptions : Gîtes de France en Corse : 04 95 10 06 14.**

■ **ACTION SOLIDAIRE BURKINA FASO** (Forage, moustiquaires, matériel scolaire...), collecte réussie.

L'association **Per a Pace, Pour la Paix**, se rendra au **Burkina Faso** du 24 février au 7 mars 2011. Depuis cinq ans, **Per a Pace** réalise avec le soutien des Amis de **Jean-Marc Muraccioli** et de l'association **Fina Tawa** des forages au **Burkina Faso** parce que l'eau est un droit humain, un élément essentiel de la vie. Au cours de ses déplacements en **Afrique**, **Per a Pace** a pris conscience également des graves problèmes sanitaires qui touchent les enfants (méningite, paludisme)... et participe à la distribution de moustiquaires. Cette année, le forage sera réalisé dans le village de **Ya** et 150 moustiquaires seront distribuées dans le village de **Sindou**.

Une collecte de matériel scolaire a été réalisée avec succès et grâce à la générosité des Ajacciens, samedi 12 février devant les supermarchés **Carrefour** et **Géant Casino**. Des centaines de cahiers, crayons, règles, ardoises... seront ainsi remis aux écoles des villages de **Pobie** et de **Sindou** au **Burkina Faso**. Ce geste est important pour faciliter l'accès à une éducation indispensable et digne dans un pays qui est classé parmi les plus pauvres de la planète (177^{ème} sur 182). Cette action solidaire fera l'objet d'un compte rendu au retour du **Burkina Faso**.



■ PORTO-VECCHIO : Cinémathèque de Corse, Casa di Lume et CinÉmotions

(Au programme)

VENDREDI 18 FÉVRIER À 20 HEURES,

«**Rencontre avec Pierre Salvadori**» (Documentaire – 2008 – 52 minutes), en présence de **Lavinie Boffy**

Lavinie Boffy, née en 1975 à **Ajaccio**, est metteuse en scène de théâtre et réalisatrice. Parmi ses œuvres, l'adaptation de «**Colomba**» d'après **Prosper Mérimée** et la création «**Être une île**» pour le théâtre.

Elle débute comme réalisatrice avec un court métrage, «**Antoine**» (2003), puis se dirige vers le documentaire en réalisant un portrait du militant culturel et politique «**Natale Luciani, Cresce a Voce**» (2006).

Elle travaille actuellement sur un documentaire de création, intitulé «**Écho(s)**» et dont le sujet est le prochain album de **Pierre Gambini**.

Dans «**Rencontre avec Pierre Salvadori**» (2010) **Lavinie Boffy** poursuit son travail basé sur le portrait d'artiste. Le film se présente sous la forme d'une discussion privilégiée avec le cinéaste autour de sa filmographie. Au fil de ces entretiens, se dessine peu à peu le portrait sensible d'un homme débordant de vitalité et d'esprit au service de la comédie.

Avanti ! - Billy Wilder. Etats-Unis (Comédie – 1972 - 2h15)

Avec : **Jack Lemmon, Juliet Mills**

«**Interrompre une partie de golf et sauter dans un avion en partance pour l'Italie ? C'est ce que fait Wendell Ambruster III quand il apprend la mort de son père à Ischia, où celui-ci se rendait chaque été suivre une cure de bains de boue. Il découvre que le paternel venait, en réalité, rejoindre l'amour de sa vie ...**

Encore sous le choc, il fait la connaissance de **Pamela**, la fille de l'intéressée : il la prend forcément en grippe... »

MARDI 22 FÉVRIER À 21 HEURES,

Secret(s) de famille (suite)

«**Histoire d'un secret**» - **Mariana Otero**, (Documentaire - 2002, 1 heure 30)

Avec : **Jean-Jacques Vautier, Thérèse Vautier, Isabel Otéro**

«*Une jeune femme tente de comprendre les circonstances réelles du décès de sa mère...*»

JEUDI 24 FÉVRIER À 19 HEURES,

«**Depuis qu'Otar est parti**» - **Julie Bertucelli**

France. (comédie dramatique. 2002. 1h40), avec : **Esther Gorintin, Dinara Droukarova, Nino Khomasuridze**.

«*A travers l'histoire d'un mensonge d'amour, le portrait délicat de trois femmes de générations différentes dans la Géorgie d'aujourd'hui* ».

■ **Les dossiers de demande de Subvention Communale aux Associations** peuvent être retirés, à l'accueil de l'**hôtel de Ville** et être retournés, dûment complétés, à l'**hôtel de Ville**, au plus tard, le mardi 1^{er} mars 2011, avant 17h30 soit par dépôt contre récépissé, soit par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse : **M. le Maire de Porto-Vecchio**, dossier **demande de Subvention**, **Hôtel de Ville**, **BP A129 – 20253 Porto-Vecchio**.

■ **Le II^{ème} Festival de Musique et d'Art Lyrique**, organisé par l'**Association Claire-Marie** en partenariat avec le **Ville de Porto-Vecchio**, se déroulera du samedi 19 au mardi 22 février inclus.

■ **Conca d'Oru**

"Le serpent qui ne peut changer de peau périt. De même les esprits que l'on empêche de changer d'opinions ; ils cessent d'être esprits"
Friedrich Nietzsche

Construire une véritable démocratie participative active et réelle, au service de la terre du commun, c'est ce que promet et affirme **André Sinoncelli**, qui annonce sa candidature.

«Je n'ai pas vocation à être un élu professionnel, je ne sollicite qu'un seul et unique mandat, pour vous convaincre que tout est possible en Corse. Je profiterai de ce mandat pour médiatiser des idées fortes, au service des seuls intérêts collectifs de la Corse. Je vous invite à enrichir de vos analyses, idées et projets la page internet : www.liberta.fr. (Contact de soutien : liberta@voila.fr)



LA VIE ÉCONOMIQUE

■ **A Propriano, L'Annexe, Bar-Brasserie** au 6 rue des Pêcheurs, a ouvert ses portes, le samedi 12 février 2011, en présence d'une foule nombreuse parmi laquelle se trouvait l'ancien maire, **Emile Mocchi**, l'heureux grand-père de Paul Lanfranchi et de Pierre Olivieri, deux cousins, désormais unis aussi pour gérer leur établissement commun.

■ **Salon International de l'Agriculture 2011**

Avec plus de 650 000 visiteurs en 2010, le **Salon International de l'Agriculture** est une vitrine incontournable pour présenter toute la richesse et la diversité des activités agricoles corses.

Après une absence de deux ans, **Paul Giacobbi**, Député de la **Haute-Corse** et Président du **Conseil exécutif de Corse**, a affirmé sa volonté de voir la **Corse** retourner au **SIA**, vitrine incontournable du monde agricole et rural.

Portés par la **Collectivité territoriale de Corse**, les acteurs agricoles insulaires sont regroupés sous les bannières des deux chambres d'agriculture insulaires, autour d'une démarche globale de promotion du monde rural.

Cette année, la **Collectivité Territoriale de Corse**, en étroite partenariat avec les **Chambres d'agriculture de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse**, a conçu sur une surface de plus de 285 m², le stand de la **Corse** comme un espace dévolu aux signes de qualité et d'authenticité à travers les produits fermiers de notre île. Près de 60 producteurs se relayeront tout au long de la semaine pour présenter au public les différents produits et savoir-faire insulaires. Ils feront la démonstration que la **Corse** est la région d'**Europe** qui a obtenu le plus de labels de qualité (**AOC, AOP, IGP**) avec une traçabilité totale.

L'inauguration officielle du stand aura lieu le mardi 22 février 2011 à 11 heures en présence de **Paul GIACOBBI**, Député de la **Haute-Corse** et Président du **Conseil Exécutif de Corse**, **Dominique Bucchini**, Président de l'**Assemblée de Corse**, **Jean-Louis Luciani**, Président de l'**ODARC**, de **Jean-Dominique Musso**, Président de la **Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud** et de **Jean-Marc Venturi**, Président de la **Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse**.

■ **Jean-Pascal Prevet**, Directeur Régional de la **Banque de France** (succursales d'**Ajaccio** et de **Bastia**) dans le bilan annuel, déclare «avoir identifié en Haute-Corse et en Corse du Sud quelques gros investissements dans les domaines du tourisme et de la grande distribution» même s'il convient de reconnaître une certaine stagnation du côté des services marchands, où malgré une nouvelle progression des trafics passagers, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie-restauration ne connaît pas la hausse escomptée.

Dans l'ensemble, la Corse aurait assez bien résisté à la crise de 2009. Et l'activité repartirait à la hausse dans tous les secteurs.

■ **Pierre Cau**, Conseiller Général du **V^e Canton d'Ajaccio (Cité des Cannes, Castel-Vecchio, Saint Jean, chemin de Biancarello, Av. Moncey)**, et depuis 2004, Président de l'**Office des H.L.M** semble parti pour un nouveau mandat, tant son ancrage dans le **Canton** est solide. A la gauche de la gauche, le Conseiller municipal **Pierre Bartoli**, candidat **Front de Gauche**, trouvera sur sa route le candidat soutenu par le maire, **Simon Renucci**, **Michel Mozziconacci**, médecin radiologue connu et apprécié sur ce canton, qui se veut le challenger...

■ **Une Section «Corsica Libera»** a été mise en place dans le **Canton de Sagro-di-Santa-Giulia**.

■ **A Bastia**, la permanence de **Jean-Jacques Vendasi** et d'**Angèle Pasquini**, candidats «Majorité Départementale», à été inaugurée, au 11 bis Bd. Auguste Gaudin – Tél : **04 95 55 62 14**.

■ **Porto-Vecchio, Camille de Rocca Serra** a présenté à **Conca**, au cours d'une conférence de presse, sa suppléante **Jeanne Leccia**. Mère de famille, ancienne conseillère municipale de sa commune de **Conca**, elle a rappelé son engagement et fait part de sa disponibilité et de son envie d'agir et d'être utile.

■ **Dans ce même canton**, c'est **Majo Cucchi** qui sera la remplaçante éventuelle de **Jean-Christophe Angelini**. Mère de famille, engagée dans le monde associatif, c'est de **Lecci** qu'elle choisit de prendre part activement à cette campagne...

■ **José-Pierre Mozziconacci** et sa suppléante **Alexandra Perla** affirme vouloir aller jusqu'au bout de ses missions dans le **Canton d'Olimeto**, dont il est le Conseiller sortant.

■ **Marie-Laure Lambruschini**, sera la suppléante de **Jacques Billard**, Conseiller Général sortant du **IV^{ème} Canton**, à nouveau en lice, pour son renouvellement.

■ **Marcel Francisci**, Conseiller Général sortant du **Canton de Zicavo**, a toutes les chances d'être réélu, après le retrait de **Jean-Jacques Ciccolini** maire de **Cozzano** !

GABRIEL BIASINI
 11 bis, Av. J. Zuccarelli
 20200 Bastia
 Tél : 04 95 31 16 27

SAINTE MARIE SICHÉ : Notre Dame de Lourdes



Cette année, **Notre Dame de Lourdes** sera fêtée le 27 février. Le programme est le suivant :

À 14 heures : Rassemblement des pèlerins et des malades. Une cérémonie religieuse sera célébrée par **Ange-Michel Valery**, Vicaire Général, ainsi que par l'**abbé Buresi** en charge du **Taravo**, et d'autres prêtres et diacres.

Le **père Michel Mathieu**, dominicain et directeur du pèlerinage du rosaire, sera présent et sera secondé par le **père Minot** et par le **père Didier**, directeur du rosaire.

A 15 heures : **Célébration de l'Eucharistie** en communion avec les frères et sœurs malades, accompagnés par tous les chrétiens dans un geste de réconfort.

Par la suite, un goûter sera offert dans la salle polyvalente de la commune. Un service d'autocar est mis en place au départ d'**Ajaccio**. Le sacrement de l'onction des malades réclame une préparation par le prêtre sur le thème : **«Notre Père avec Bernadette»**.



CORBARA : Colloque Culture Art et Foi au Couvent

Dans le cadre du colloque **Culture Art et Foi**, le cycle de Conférences initié au couvent se poursuit au cours du mois de février. Vous pourrez assister le dimanche 20 février à 15 heures à une allocution autour des **«Évêques corses du XX^e siècle»**, proposée par **Michel Casta**.

Le dimanche 27 février, **Natacha Cavanna** évoquera à 15 heures **«La représentation de Dieu dans l'iconographie chrétienne»**.

CORTE : ID Formation pour l'aide à la personne

Une formation rémunérée intitulée **Sensibilisation métiers aide à la personne** sera proposée par **ID Formation** de mars à juillet 2011. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au **centre de formation, 25 avenue Jean Nicoli**, sous le bar l'Oriente. Tel : **04 95 46 29 27**.



ALGAJOLA : Stage de vannerie et de strapbooking

Deux stages sont organisés par l'association familiale et culturelle du village au mois de mars. Un stage de vannerie traditionnelle les 5 et 6 mars, un stage de strapbooking les 12 et 13 mars. Les matériaux seront fournis. Les places sont limitées. Merci de vous inscrire au plus tard une semaine avant le stage. **Renseignements au 06 07 13 52 36**. Un hébergement est possible sur place.

MONTICELLO : Bibliothèque municipale

La **bibliothèque municipale de Monticello**, relais de la **B.D.P. de Corte** est ouverte les mardis et jeudis de 14 heures 30 à 17 heures. Une erreur s'étant glissée dans le bulletin municipal, merci de ne pas prendre en compte l'ouverture annoncée le mercredi. Aux mêmes horaires, les joueurs de Scrabble sont attendus nombreux.



MEZZAVIA, EFFRICO : Stage de cirque

L'association **Cirko** propose un stage de cirque, pour les habitants de la **micro-région d'Ajaccio**, au cours de la seconde semaine des vacances de février, du 28 février au 4 mars. Les jeunes enfants de 3 à 5 ans comme les enfants et adolescents de 6 à 8 ans et de 9 à 12 ans peuvent s'initier à la jonglerie, aux arts aériens, et aux postures d'équilibre. Ils pourront présenter leur travail en fin de stage. **Renseignements au 04 95 21 37 51**.

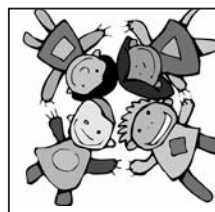
SARTÈNE : Centre d'art polyphonique

Un stage du **centre d'art polyphonique**, niveau débutant, aura pour thème **L'Etude de la polyphonie** dans ses généralités, les approches de la paghjella, les versu cortu et versu longu. Vous avez rendez-vous pour plusieurs sessions les 5 et 6 mars, les 23 et 24 avril, les 14 et 15 mai, et les 11 et 12 juin. Rendez-vous au **centre d'art polyphonique de Corse, 13 cours Sœur amélie**. Intervenants : **Jean-François Lucciani**, formateur au **centre culturel universitaire de Corte**. Les horaires seront les suivants : le samedi de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, le dimanche de 9 heures à 13 heures.

CALENZANA : Centre de Loisirs

Le **Centre de Loisirs sans hébergement**

ALSH E Pieve d'Olmia e di Pinu propose désormais un accueil au cours de l'année. L'accueil périscolaire, avant et après l'école de



même que les activités du mercredi sont possibles. Les parents doivent inscrire leurs enfants auprès de l'animatrice au **06 73 72 25 09**.

PIETRALBA : Permanence de l'ADMR

L'**association d'aide à domicile**

en Milieu Rural du pays de l'Ostriconi met en place une permanence à la mairie de **Pietralba**, le lundi de 14 heures à 17 heures. Prendre



contact avec **Madame Buttafoco** ou **Mademoiselle Girauder** au **06 01 07 68 85** ou au **04 95 48 20 07**.

SARI-SOLENZARA : Marché Mensuel

Un marché mensuel se déroule à **Sari-Solenzara** tous les deuxièmes samedis du mois de 7 heures 30 à 13 heures. Vous avez rendez-vous avec les petits producteurs et les artisans dans la rue principale du village. Fruits et légumes, fromages, charcuterie, divers produits bio, bijoux et vêtements composent le stock des forains.



MARIGNANA : Saint Simeon

Le hameau de **Revinda** qui dépend de **Marignana** fête **Saint Simeon** le dimanche 20 février. Une messe sera dite à 10 heures 30. Elle sera suivie d'une procession et d'un pique-nique où les participants seront amenés à mettre en commun leur nourriture.



GHISONI : Reprise des activités du ski-club

La neige étant présente en **Corse** depuis le début de l'hiver, vous pouvez assister aux activités du ski-club depuis le 12 février. Renseignements par téléphone au **06 22 07 52 48**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

44

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 05 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **CORSOTHEL**
Siège social : Bastia 20200 (Haute Corse) 12, rue du Pontetto
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
- La location de terrain pour panneau publicitaire.
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Monsieur Marco FIRPO, demeurant à La Spézzia - Bonassola - (Italie) San Rocco 6.1.2,
Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet / ou Le gérant

78

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI STAL**
Siège social : Parc Capucci, Bâtiment A, 20250 Corte

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : M. Jean-François ORSATELLI demeurant Parc Capucci - Bâtiment A - 20250 Corte - 29, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

75

ADONIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Lama - 20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietralba du 01/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **ADONIA**
Siège social : Route de Lama, 20218 Pietralba

Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble.
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Michel GASPARI

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

86

SARL TOP ELEC 2B

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2011 fait à Bastia. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.R.L (Société à Responsabilité Limitée)

Dénomination : **TOP ELEC 2B**
Siège social : Lotissement « A MADONNA », 20230 San Nicolao

Objet : - la création, l'exploitation directe ou sous toute autre forme et notamment la gérance libre de tout fonds artisanal ou fonds de commerce de tous travaux d'électricité générale et du bâtiment, d'éclairage public, de chauffage électrique, de signalisation lumineuse et d'enseignes,
- la vente de matériels liés au domaine de l'électricité générale,
- Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous les objets similaires ou connexes, ou de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 200 euros entièrement libéré.
Gérance : Mr TUESTA Nicolas Michel Adrien né à Nice, demeurant Lotissement « A MADONNA », 20230 San Nicolao, de nationalité française, pour une durée illimitée.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

24

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer 20213 Folelli
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax. 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sari-Solenzara du 03 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **CIMINO**
Siège : Domaine de Cala d'oro - BP.18 - 20145 Sari-Solenzara

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 306.000 euros
Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de maçonnerie générale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean Luc Cimino, demeurant Domaine de Cala d'Oro, 20145 Sari-Solenzara

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

15

CORSICA ENERGIES

NOUVELLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 9, Boulevard Albert 1er 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 03 février 2011, enregistré au SIE d' Ajaccio le 10 février 2011, bordereau n°2011/100, case n°7, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CORSICA ENERGIES NOUVELLES**

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 9, Boulevard Albert 1er 20000 Ajaccio

Objet social : La commercialisation, l'installation, la production, le conseil et l'ingénierie de tout procédé technique d'énergie électrique, thermodynamique et thermique pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20.000 euros,
Gérance : Mr Simongiovanni Jacques, né le 17 avril 1949 à Bastia (2B), de nationalité Française, domicilié lieu dit I Fratti, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

La gérance,

58

Catherine COSTA

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 03.02.2011, enregistré à Bastia le 10.02.2011, bordereau N° 2011/201, case N° 6, il a été constitué sous la dénomination sociale "**TRUSCHIETTO**" une société civile Immobilière de construction vente ayant pour **objet** l'achat, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de sa vente en totalité ou par fractions.

La souscription ou l'acquisition de toutes actions obligations parts sociales.

Et plus généralement toutes opérations civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Pour réaliser cet objet, la société pourra acquérir tous biens et droits mobiliers et éventuellement immobiliers nécessaires et contracter tous emprunts avec ou sans garantie.

Le **siège social** est fixé à Quartier Licciola n°6 allée des Lauriers 20200 San Martino Di Lota

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 300 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 300 parts sociales de 1 euro chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur SUZZARINI Jean-Charles lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 février 2011, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : **Argentine 4**

Forme : Société civile

Capital : 1000 euros

Siège : 8, Bd Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio

Objet : Acquisition, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Apports : 1000 euros en numéraire

Gérant : Jean René Santoni, demeurant 8, Bd Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio

Agrément des cessionnaires de parts : Les cessions à des tiers doivent être agréées par les associés.

La **société sera immatriculée** RCS d' Ajaccio

Pour avis et mention, Le Gérant

10

JRS Holding (ex Altus Courtage)

SAS au capital porté à 200.000 euros
8, Bd Pugliesi Conti - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 490 683 760

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'un acte unanime des associés en date à Ajaccio du 26 janvier 2011, il a été décidé :

- de ratifier le changement de siège social - de changer la dénomination sociale - d'étendre l'objet social - d'augmenter de 190.000 euros le capital par apport en nature - de changer la forme de la société - de modifier en conséquence les statuts.

Ces décisions modifient ainsi qu'il suit les précédentes parutions légales :

Ancienne mentions :**Siège social :**

Espace Finance - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

Nouvelles mentions :**Siège social :**

8, Bd Pugliesi Conti - 20000 Ajaccio

Dénomination :**Ancienne mention :**

Altus Courtage

Nouvelle mention :

JRS Holding

Objet succinct :**Ancienne mention :**

Intermédiaire en opération de banque

Nouvelle mention :

Toutes activités de holding
Intermédiaire en opération de banque

Capital :**Ancienne mention :**

10000 euros divisé en 1000 parts sociales

Nouvelle mention :

200.000 euros divisé en 20.000 actions

Forme :**Ancienne mention :**

Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention :

Société par Actions Simplifiée

Administration de la Société :

Gérant : Jean René Santoni, 8, Bd Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio

Nouvelle mention :

Président : Jean René Santoni, 8 Bd Pugliesi Conti 20000 Ajaccio

Commissaires aux comptes :

Titulaire : Albert Ferretti, 5 rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

Suppléant : Marie Ange Arrighi, 5 rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux décisions sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote des actionnaires est fonction de la catégorie d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément du Président.

Pour avis,

Le Président.

03

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**Dénomination : FINANCIERE AD**

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 10.000 euros

Objet : Prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit, par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, gestion de ses participations et animation de ses filiales.

Ancien siège social : SAINT-SYMPHORIEN D'OZON (69360) 9, rue Jules Ferry

R.C.S. : 495 008 666 RCS Lyon

Nouveau siège social : SERRA DI FERRO (20140) lieudit Stazzarellu

Gérance : Monsieur Dominique DEUX, demeurant à Ajaccio (20000) les Collines du Salario, l'Aventin B2.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

06

Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à Ajaccio (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Acte de Maître Jean-François MATIVET, notaire à Ajaccio, en date du 03/02/2011, enregistré au service des Impôts d'Ajaccio, le 10/02/2011, Bordeaux 2011/101, case N°3, contenant :

LOCATION-GERANCE :**Par :**

Mme BUNRUANG Wiphada, épouse D'AMICO, demeurant à 20000 Ajaccio Avenue Maréchal Juin, Résidence Mont e Mare, Bat A2.

Au profit de :

Melle KAEWPROM Miss Nanthana, demeurant à Ajaccio, 17 Boulevard Maglioli.

D'UN FONDS DE COMMERCE d'alimentation générale asiatique et traiteur exploité sous l'enseigne BAMBOO à Ajaccio, 7 Bd Masseria.

Durée : du 1er Février 2011 au 1er Février 2014.

Renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication.

Le notaire.

08

corsica loisirs vacances

SARL au capital de 1500 euros

Siège social : rue Paradicio - 20215 Vescovato 515092468 RCS Bastia

L'AGO du 14/01/2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/01/2010

Radiation au RCS de Bastia

64

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Paris le 01/02/2011, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELIRIUM.PROD

Capital : 8000 euros

Siège : 1, rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, sous réserves de l'obtention de l'autorisation administrative, la conception, la production, la cession, la diffusion et l'organisation, de spectacles vivants tels que définis par l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 etc...

Durée : 99 ans

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2011, M. Santoni Fabien, demeurant, 32, rue Legendre, 75017 Paris, a été nommé en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

42

HOLDING TAFANI

Société Civile

Au capital de 1.400.000 euros

Siège social : Arataggio

Route de Porra

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 31/12/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : **HOLDING TAFANI**

Siège social : Arataggio, route de Porra, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : HOLDING

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.400.000 euros, constitué exclusivement d'apport en nature,

Gérance : Monsieur Jean Claude TAFANI, demeurant lieudit FONTANA U LATONU route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : - dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

11

HAUTE CORSE CONSTRUCTION

Sigle : "HC2 "

SARL au capital de 22.000 euros

Siège social : Résidence Parc Monceau

ZAC du Fango - 20200 Bastia

RCS Bastia : 499 881 498

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2011, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Raymond PIACENTINI, demeurant

Place de la Fontaine, Crocicchia, 20290 Borgo, pour une durée illimitée.

La Gérance,

01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Lucciana du 07/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : C 2 S

Forme : SARL

Capital : 1.000 euros

Siège social : Maison Lanfranchi, Casamozza, 20290 Lucciana.

Objet : Cabinet de secrétariat comptable et de gestion administrative.

Durée : 99 ans

Gérant : M. THIEBAUT Anthony

Demeurant : Lotissement Alba Marana, 20290 Borgo.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

59

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limitée (EURL)

Dénomination : « **CRAZY DENTI** »

Capital social : 1000,00 euros

Siège social : Lieu-dit « Accela » - Route Nationale 197 - 20260 Lumio

Objet social : Le transports maritimes et côtiers de pêcheurs et plongeurs sur sites, le transports maritimes et côtiers de passagers, la promenade en mer, le convoyage de bateaux, la location de bateaux avec skippeur et la sortie de pêche au gros à la journée.

L'organisation de séjours à thèmes et sportifs, séminaires, rencontres culturelles et autres.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : • Les associés n'ont fait que des apports en numéraire :

A savoir la somme de 1000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'agence Banque Populaire Provençale

Corse à Calvi, en Balagne en Haute Corse 20260.

Gérance : Monsieur Jean-Charles POGGI né le 20 septembre 1960 à Ajaccio, séparé de Madame Anne-Marie AUSILIA, demeurant quartier «Salduccio» à LUMIO, 20260 Haute Corse.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

12

« VAL HUG CONSTRUCTIONS »

S.A.R.L. au capital de 8000,00 euros

Siège social : Taglio Rosso

20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

440 130 532 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/01/2011, il résulte que :

Le siège social de la SARL « VAL HUG CONSTRUCTIONS », a été transféré à Sainte Lucie de Porto-Vecchio - Quenza - 20144 - Ldt Fautéa - Chez Monsieur

SARAIS Jean Louis à compter du 26/01/2011.

L'article des statuts a été modifié en conséquence :

*** Ancienne mention**

Siège : Taglio Rosso 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

*** Nouvelle mention**

Siège : Chez Monsieur SARAIS Jean Louis Quenza - Fautéa - 20144 - Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis le Gérant, »

16

TOTAL CORSE

S.A.S. au capital 1.395.979 euros

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE FIN DE SOUS**LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2006, la sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service

TOTAL «Relais St Joseph» situé à Ajaccio - 20090 - Quartier St Joseph, route de Sartène consentie par TOTAL Corse SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, à la SARL Société d'Exploitation NIERI, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 404 977 621, prend fin le 31 décembre 2006.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINTEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

TOTAL CORSE

S.A.S au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE PROLONGATION
DE GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 29 juin 2010, la SNC société d'Etablissement Castellani, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 381 652 536 a consentie à renouvelé à la société TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence " Le Desk " - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188 la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «Relais de St Joseph » situé à Ajaccio - 20090 Quartier St Joseph, pour une durée de quatre mois et demi à compter du quinze mai deux mille dix (15/05/2010), pour expirer le trente septembre deux mille dix (30/09/2010).

**LABORATOIRE D'ANALYSES
DE BIOLOGIE MEDICALE
GAYETTY**

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lotissement "Moulin à Vent"
Lot 37 - 20220 Ile-Rousse
381687128 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2011, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Jean-Marie GAYETTY et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame RIPERT Martine, demeurant 1 Rue de Longpont - 92200 Neuilly sur Seine pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 07 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **BARAL**
Capital : 10.000 euros

Siège : 2, rte de Ville, 20200 Bastia

Objet : **La société a pour objet** :

L'exploitation, la création, l'acquisition de tout fonds de commerce de vente au détail d'articles de textiles, de chaussures et d'accessoires et meubles de décorations

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Mme Falcucci Muriel, demeurant, Les Jardins en Ville, 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Gérant

VSLP SCI au capital de 1000 euros. Quartier du palais 20145 SARI-SOLENZARA. RCS AJACCIO 442276168. A compter A.G.E du 14-02-2011: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: SUSINI épouse ANTONELLI Vanina, 20145 SARI-SOLENZARA. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier: siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités: RCS Ajaccio.

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**REPUBLIQUE FRANCAISE****DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère insertion.**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011028-0009 en date du 28 janvier 2011, il sera procédé, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit « Pineto », à une enquête publique conjointe relative à la modification du titre d'occupation du domaine public maritime par les installations de dépotage et de transfert des hydrocarbures (zone de mouillage et canalisations) pour l'alimentation du dépôt pétrolier de la Marana et préalable à l'octroi d'une concession des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Lucciana du Lundi 7 mars 2011 au jeudi 7 avril 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Lucciana résidence A Canonica - Route de l'aéroport - 20290 Lucciana, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Lucciana ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Didier Routa-Villanova, demeurant « Fornoli » - 20290 Ortiporio, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lucciana sise à l'adresse précitée les :

- lundi 7 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- lundi 28 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 7 avril 2011 de 14h00 à 17h00

Il sera suppléé par **Madame Sandra Gatti**, désignée commissaire enquêteur suppléante, en cas d'empêchement du titulaire.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lucciana ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation
P/le directeur départemental des Territoires
et de la Mer
le délégué à la Mer et au Littoral
Dominique DUBOIS.

COMMUNE DE BARRETTALI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE - (ARTICLES 26 ET 28 DU CMP)****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de Barrettali
20228 Barrettali
Tél : 04 95 35 10 54 - Fax : 04 95 35 13 03
Email : secretariat.barrettali@wanadoo.fr

Mode de passation : Procédure adaptée Articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

Objet du marché : Travaux divers de voirie et réseaux. Marché à bons de commande
Caractéristiques principales : Entretien, réparations, améliorations localisées, réparations, extensions, sécurisations, aménagement divers, etc, y compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions connexes.

Montant du marché : sans minimum ni maximum.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous :

Valeur technique au regard du mémoire fourni par le candidat 60 %
Offre de prix (% majoration ou rabais sur la base du bordereau du DCE) 40 %

Justificatifs à produire :

Les entreprises intéressées devront remettre un dossier de candidature comprenant une lettre d'intention de soumissionner ainsi que la liste de ses références en matière de travaux similaires.

Remise des candidatures : Elles devront être remises avant le 1er mars 2011, 11 h 30, en mains propres ou par recommandé avec accusé de réception à la Mairie de Barrettali.

Obtention de renseignements : Monsieur le Maire, Mairie de BARRETTALI Tous les jours de 8 h 30 à 12 h 00 sauf le Mercredi.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 février 2011

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara du 03 février 2011, enregistré, à Porto-Vecchio le 07 février 2011, bordereau n°2011/51, case n°3, Monsieur Jean Luc CIMINO demeurant DOMAINE DE CALA D'ORO 20145 Sari Solenzara, a fait apport à la société CIMINO, Société par Actions Simplifiée en formation au capital de 306.000 euros, ayant son siège social DOMAINE DE CALA D'ORO BP18, 20145 Sari Solenzara en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio, d'un fonds artisanal de maçonnerie générale exploité à Domaine de CALA D'ORO, 20145 Sari Solenzara, pour lequel Monsieur Jean Luc CIMINO est immatriculé à la Chambre des Métiers de la Corse du Sud sous le numéro 384 542 692, ledit fonds évalué à 304.000 euros, moyennant l'attribution de 3040 parts sociales de 100 euros chacune. La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er janvier 2011.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Jean Luc CIMINO, demeurant DOMAINE DE CALA D'ORO 20145 Sari-Solenzara, chez qui domicile a été élu à cet effet.

TOTAL CORSE

S.A.S au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE RENOUELEMENT
DE GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 15 mai 2006, la SNC société d'Etablissement Castellani, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 381 652 536 a consentie à renouvelé à la société TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence " Le Desk " - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « Relais de St Joseph » situé à Ajaccio - 20090 Quartier St Joseph, pour une durée de quatre années à compter du quinze mai deux mille six (15/05/2006), pour expirer le quatorze mai deux mille dix (14/05/2010).

**SARL TRAVAUX
METALLIQUES
TRADITIONNELS****TMT**

ZI de Purettonne - Lot n°28 - 20290 Borgo
50305350600013

Au terme d'une délibération en date du 02 février 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé une cession de parts sociales :

De : Monsieur Deriu Tonino ; Monsieur Filippi Charles.

A : Monsieur Gusciani Pierre.

Et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

30

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**BP 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 INFOGREFFE

Par jugement en date du 08/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Carozzi Hervé Marc

39, rte du Cap - Ville di Pietrabugno
"Albo" - 20200 Bastia

Activité : Fabrication de bijoux, objets de décoration...

RM : N°400 787 883 (344.10.2B)**Juge commissaire** :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Gudi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

Pour extrait,
La **SCP NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

29

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**BP 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 INFOGREFFE

Par jugement en date du 08/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Andreuccetti Yves

ZI de Tragone - Ld Domingo
"NSE CONCEPT"
20620 Biguglia

Activité : Travaux d'installation électriques...

RM : N°442 692 117 (253.02.2B)**Juge commissaire** :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
La **SCP NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

31

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**BP 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 INFOGREFFE

Par jugement en date du 08/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sun Light (SARLU)

Rte de la Mer - Moriani Plage
"Bar Philippe" - 20230 San Nicolao

Activité : Snack glacier, débit de boissons

RCS Bastia : B 478 222 177, 2004 B 236**Juge commissaire** :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ers

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,
La **SCP NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

Email :
al@informateurcorse.com

35

Société d'Avocats FIDAL

9, Avenue Parmentier - 31200 Toulouse

ALEALE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Porté à 1.500.500 euros

Siège social : Les Terrasses du Belvédère,
Bat B - 20200 Ville di Pietrabugno
490 863 362 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/12/2010, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de 1.500.000 euros pour être porté à 1.500.500 euros.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

* **Ancienne mention** :

Capital : 500 euros

* **Nouvelle mention** :

Capital : 1.500.500 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, Le gérant.

38

**SARL TRAVAUX
METALLIQUES
TRADITIONNELS****TMT**ZI de Purettonne - Lot n°28 - 20290 Borgo
50305350600013

Au terme d'une délibération en date du 02 février 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social :

De : ZI de Purettonne, Lot n°28, 20290 Borgo**A** : **RN 193, ZI de Tragone, 20620 Biguglia**

Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

37

SCI TRAGULINU

Au capital de 1600 euros

Siège social : 1, Bd Auguste Gaudin

20200 Bastia

RCS 504919770

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 01/02/2011 à Bastia, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte les cessions de parts sociales intervenues le 31/01/2011 de Mademoiselle BOUR Marie Sophie :

Qui cède 120 parts à Mademoiselle Cruz Milena née le 14/10/1993.

Et de Monsieur CRUZ Jean André :

Qui cède 40 parts à Mr Veschi André né le 04/03/1929. Ainsi que la nomination en qualité de gérant de M. Veschi André né le 04/03/1929 à Bastia pour une durée illimitée à compter du 01/02/2011

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

77

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MICKA CONSTRUCTION****Forme** : Société à Responsabilité Limitée**Siège social** : 35, Lotissement Moulin à Vent 20200 l'Île-Rousse**Objet** : Maçonnerie générale**Durée** : 99 ans**Capital** : 75000 euros**Gérance** : - EIRAS ALVES JOSE demeurant 35, Lotissement Moulin à Vent - 20200 l'Île-Rousse**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

Pour avis,

34

Maître Laurent PICOLLET

Notaire associé

314, Route de Montpellier

34730 Prades Le Lez

RETRAIT PARTIEL D'ACTIFS

Suivant actes reçus par Me Laurent PICOLLET le 05 février 2010, le 15 décembre 2010 et le 09 février 2011, il a été procédé à un retrait partiel d'actifs de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE MAS DE GEMI, Société Civile Immobilière au capital de 1524,49 euros, dont le siège est à Vico (Corse du Sud) (20160), identifiée au SIREN sous le N° 393 873 443 et immatriculée au RCS de Ajaccio. Aux termes de ce retrait il a été attribué aux associés Monsieur Gérard ALEXANDRE, et Madame Michèle SCARBONCHI, son épouse, demeurant ensemble à Montpellier (34000), l'immeuble suivant : dans un ensemble immobilier sis à MONTPELLIER (34000) Section BR N°354 Lots N° 4, 10 et 24. Ledit bien évalué à la somme de 45.000 euros.

Pour insertion unique :
Laurent PICOLLET,
Notaire, signé.

41

**BALAGNE
DEMENAGEMENTS**

SARL au capital de 23.800 euros

Porté à 66.640 euros

RCS Bastia 507 944 742

Siège social : Route de l'Aéroport

20214 Calenzana

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Par assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2011, les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 42.840 euros pour le porter de 23.800 euros à 66.640 euros par incorporation de réserves facultatives. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 4284 parts nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs droits. L'article 7 relatif au capital social a été modifié en conséquence.

Pour avis - Le Gérant.

43

SCI DE PROPRIANO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège social : Impasse Quatrina

20110 Propriano

RCS : Ajaccio 444 060 891

Par assemblée en date du 30 septembre 2010, les associés de la société ont décidé de proroger la durée de la SCI de PROPRIANO d'une durée de 45 années soit jusqu'au 22 novembre 2055 et de modifier l'article 5 des statuts qui sera désormais ainsi libellé

Article 5 : Durée

La société est constituée pour une durée de 50 années à compter du jour de la signature des statuts sauf dissolution anticipée au prorogation décidées par les associés

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2010 la collectivité des associés a décidé de proroger la durée de la société de 45 années soit jusqu'au 22 novembre 2055.

Pour avis,

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
FAX : 04 95 32 02 38**

05

**Société Civile Professionnelle dénommée
"Jean-François MATIVET et
François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial,

dont le siège est à Ajaccio (Corse du Sud),
7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, notaire à Ajaccio, le 09/02/2011, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 11/02/2011, Bordereau 2011/10, Case N° 1, il a été rectifié l'adresse du siège social de la SOCIETE J-P-C-D dont la constitution a fait l'objet d'une insertion (N° 61) dans le N° 6347 du présent journal ;

Il convient de lire :

Siège : AJACCIO (20000) Résidence LES ALOES, quartier BALESTRINO, Villa POZZO DI BORGIO, 1er sous sol.

Au lieu de :

Siège : AJACCIO 20000, Villa Pozzo di Borgo, Balestrino, Avenue Maurice Choury.

Pour avis et mention,
Me François Mathieu SUZZONI,

28

CAPANACCIA Jean Noël

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 7622.45 euros

Lieu dit : Caruscinu - Rocade du Rond-Point

d'Arca - 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 421 678 269

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03/02/2011, il résulte que :

Le capital a été augmenté par un apport en numéraire de 5151.45 euros pour être porté de la somme de 7622.45 euros à celle de 12.773.57 euros. L'article 9 - CAPITAL SOCIAL - des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Capital : 7622.45 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital : 12.773.57 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

45

MAMAISONCORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 1170 route de la Plaine

Lieu dit Morta - 20243 Prunelli di Fium'Orbu

RCS Bastia 523 345 189

Par décision du 15/01/2011, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommée liquidateur Mme Christine JOU, demeurant 1170 route de la Plaine - Lieudit Morta - 20243 Prunelli di Fium'Orbu. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société.

Par décision du 15/01/2011, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation faisant ressortir un mali de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la Société à compter du 15/01/2011. La Société sera radiée au RCS de Bastia.

32

SANTA GIULIA SUD CORSE

S.A.R.L. au capital de 90.000 euros

Siège social : Baie de Santa Giulia

20137 Porto-Vecchio

R.C.S. Ajaccio - 311 795 272

Suite à une délibération en date du 04 janvier 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul PANDOLFI de ses fonctions de gérant à compter du même jour, et a décidé de nommer en remplacement de celui-ci pour une durée indéterminée Monsieur André GOUR demeurant à Porto-Vecchio 20137 - Résidence Cala Sultana - Baie de Santa Giulia. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

MICKA CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 75000 euros
Siège social : 35, Lotissement
Moulin à Vent - 20220 l'Île-Rousse

Détenteur apporteur d'un fonds de commerce faisant l'objet du contrat d'apport Suivant acte sous seing privé en date du 14/02/2011 à L'ILE ROUSSE, EIRAS ALVES JOSE, 35 LOTISSEMENT MOULIN A VENT 20220 L'ILE ROUSSE, a fait apport à la Société MICKA CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée au capital de 75000 euros, dont le siège est 35, LOTISSEMENT MOULIN A VENT, 20220 L'ILE ROUSSE, un fonds de commerce de Maçonnerie Générale, exploité 35 Lotissement Moulin à Vent 20220 L'ILE ROUSSE sous le nom commercial «MICKA CONSTRUCTION», immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 381259415 RCS Bastia. Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 75000 euros (75000 euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2011.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à EIRAS ALVES JOSE, de 750 parts sociales de la Société MICKA CONSTRUCTION.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 01/01/2011 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour insertion,

SCI NOVATERRA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1600 euros
Siège social : 1, Bd Auguste Gaudin
20200 Bastia - RCS Bastia en cours

Avis est donné de la constitution de la SCI "NOVATERRA" au capital de 1600 euros.

Siège social : 1 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet : - l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Et en général toutes activités en relation avec l'objet principal.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Rcs Bastia.

Gérant : pour une durée illimitée, Monsieur BOURGEOIS Sébastien Claude, né le 10 mai 1987 à Bastia (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant au 1, Bb Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Fait à Bastia le 11/02/2011
Le gérant

SCI VSLP en liquidation au capital de 1000 euros. Siège : Quartier du palais, 20145 SARI-SOLENZARA. RCS AJACCIO 442276168. A compter A.G.E du 14-02-2011 : Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Ajaccio.

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**REPUBLIQUE FRANCAISE****DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère insertion.**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011028-0008 en date du 28 janvier 2011, il sera procédé, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit « Pineto », à une enquête publique conjointe relative à la modification du titre d'occupation du domaine public maritime par les installations de dépôtage et de transfert des hydrocarbures (zone de mouillage et canalisations) pour l'alimentation de l'actuelle centrale électrique EDF de Casamozza et préalable à l'octroi d'une concession des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Lucciana du Lundi 7 mars 2011 au jeudi 7 avril 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Lucciana - résidence A Canonica - Route de l'aéroport - 20290 Lucciana, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Lucciana ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Didier Routa-Villanova, demeurant « Fornoli » - 20290 Ortiporio, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lucciana sise à l'adresse précitée les :

- lundi 7 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- lundi 28 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 7 avril 2011 de 14h00 à 17h00.

Il sera suppléé par **Madame Sandra Gatti**, désignée commissaire enquêteur suppléante en cas d'empêchement du titulaire.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lucciana ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoit Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation
P/le directeur départemental des Territoires
et de la Mer
le délégué à la Mer et au Littoral
Dominique DUBOIS.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**SUR LA COMMUNE D'AGHIONE****DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DES SERRES
AGRICOLLES INTEGRANT UNE CENTRALE DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE****pour une puissance crête de 615 Kwc****(Présentée par la société SECP MORTELLA)****1ère insertion.**

La SECP MORTELLA, représentée par M. Christian Chiari, « U Licettu » chez Mavela 20270 Aleria, a déposé une demande de permis de construire pour l'installation de serres agricoles intégrant une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW, sur la commune d'Aghione, au lieu dit "Licitellu".

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral n°2011032-0005 du 1er février 2011)

* du lundi 14 mars 2011 au vendredi 15 avril 2011 inclus

Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier : Mairie d'Aghione

Permanences du Commissaire-Enquêteur : (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 17 décembre 2010) :

Monsieur William Puccio sera présent en mairie d'Aghione pour recevoir les observations du public :

- le lundi 14 mars 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le lundi 21 mars 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le lundi 4 avril 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30 - le vendredi 15 avril 2011, de 8 heures 30 à 12 heures 30.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie d'Aghione.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Christian Chiari, représentant la SECP Mortella, demeurant « U Licettu » chez Mavela, à Aleria (20270).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aghione pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable) dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

TEPPARELLA

Société Civile Immobilière
Au capital de 300 euros
Siège : Place du Village - 20167 Tavaco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 09/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **TEPPARELLA**
Siège social : Place du Village, 20167 Tavaco

Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de construction et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Co-gérance : Monsieur Antoine MONDOLONI demeurant Résidence Alzo di Sole Bât I - 20090 Ajaccio et Monsieur Toussaint PIETRONI, demeurant Place du Village - 20167 Tavaco

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, requis dans tous les cas,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio

La Gérance,

RAPALE SAS

SAS au capital de 37.000 euros
Siège social : 92 U Licettu - 20270 Aléria
502967185 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'AG ordinaire et extraordinaire au 24/06/2010 l'Assemblée générale a décidé de nommer en qualité :

- de co-commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG AUDIT, département de la société KPMG SA, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex, 775 726 417 RCS Nanterre

- de co-commissaire aux comptes suppléant, la société KPMG AUDIT NORD, 159, Avenue de la Marne, 59705 Marcq en Baroeul cedex, 512 773 656 RCS Roubaix-Tourcoing.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Le Président,

ETABLISSEMENTS**Y. CAVALLARO**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 91.469.41 euros
Siège Social : 6, Boulevard Auguste Gaudin,
20200 Bastia
RCS Bastia : 320 463 417 (80 B 174)

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2010 à 16 heures, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur CAVALLARO Yves, demeurant 6, Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 6 Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention,
Mr. CAVALLARO Yves, Liquidateur

18

TOTAL CORSE

SAS. au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE PROLONGATION
DE GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2010, la convention de sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «Relais de St Joseph » situé à Ajaccio - 20090 Quartier St Joseph, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, à SARL société d'Exploitation NIERI, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 404 977 621, a été reconduite pour une durée de quatre mois et quatorze jours, soit jusqu'au 14 mai 2010.

60

SARL "NAUTI SPORTS"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège : Immeuble Le Tinarello
Lieu-dit Porticcio - 20128 Grosseto Prugna
RCS : 428 620 819

L'assemblée générale des associés réunie le 14 février 2011 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente d'armes de 5ème, 6ème, 7ème catégorie ainsi qu'à la vente de munitions.

Pour avis,

83

UNICA IMMOBILIER

SARL au capital de 7500 euros
Siège social : 3 rue Fred Scamaroni
20137 Porto-Vecchio - 485387484 RCS Ajaccio

L'AGO du 14/02/2011 a décidé de nommer en qualité de co-gerante Mademoiselle AUDUSSEAU Pascale - Bala 20137 Porto vecchio

88

**ETABLISSEMENTS
Y. CAVALLARO**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 91.469,41 euros
Siège Social : 6, Boulevard Auguste Gaudin,
20200 Bastia
RCS Bastia 320463417 (80 B 174)

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2010 à 17 heures, les associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
- déchargé Monsieur CAVALLARO Yves de son mandat de liquidateur,
- donné à ce dernier quitus de sa gestion,
- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Mr. CAVALLARO Yves.
Liquidateur

26

Les associés réunis en date du 05/02/2011 de la SARL CORSICAR, au capital de 220.000 euros, dont le siège social est à Calvi, 3, rue Joffre, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 382.479.137 ont nommé gérante Mme Marie-Françoise Savelli, demeurant Villa Savelli, Avenue Christophe Colomb, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Savelli.
La prise d'effet est fixée au 01/03/2011.

84

**SELARL « Cabinet Juridique
P. MARCIALIS »**

Avocat au Barreau d'Ajaccio - 2, Rue François Pietri - Résidence Prince Impérial - 20090 Ajaccio

**VENTE AUX
ENCHERES PUBLIQUES**

Sur Licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur

Au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

Au Palais de Justice d'AJACCIO, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

JEUDI 7 AVRIL 2011 A 8 HEURES 30

- Sur le territoire de la commune de ZICAVO :

1er lot :

Une parcelle de terre cadastrée à l'origine section C 235, d'une contenance de 07 a 93ca divisée en deux parcelles cadastrées section C n° 724 pour une contenance de 0ha 07a 00ca et section C 725 pour une contenance de 0ha 00a 93ca, lieu-dit « Pamuccia », sur laquelle est édifée une maison d'habitation actuellement occupée par Monsieur Pierre ZAVANI et par son épouse.

2ème lot :

Des parcelles de terre cadastrées section E, lieu-dit « MEZZANA » :

n° 565 d'une contenance de 0ha 01a 55ca

n° 568 d'une contenance de 0ha 58a 16ca

n° 582 d'une contenance de 01ha 66a 56 ca

Etant ici précisé que la dernière parcelle ci dessus E 582 provient de la division de la parcelle E 573 lieu-dit « Mezzana », en E 582 et E 583 ; la parcelle E 583 d'une contenance de 0ha 05a 91ca ayant été attribuée au domaine public à la suite d'un glissement de terrain.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huisnier, documents déposés au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS » pour consultation).

MISE A PRIX :

- 1er lot : QUARANTE CINQ MILLE EUROS..... (45.000 euros)

- 2ème lot : MILLE CINQ CENT EUROS..... (1.500 euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 1er octobre 2010, rectifié le 7 février 2011 au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS », ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10 % de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS », 2 Rue François Pietri, 20000 AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio le 16 février 2011
Pour la SELARL, le Gérant. P. MARCIALIS.

65

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE
A UNE CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

COMMUNE DE BELGODERE

Lieu-dit « Lozari » - SIVOM de Belgodère-Lozari

Emissaire de rejet en mer de la station d'épuration

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret N° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une instruction administrative va être diligentée en vue de la mise en conformité, sur le domaine public maritime, de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration dépendant du SIVOM de Belgodère-Lozari, au droit de la plage de Lozari.

Cette procédure préliminaire à l'enquête publique préalable à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime au SIVOM de Belgodère-Lozari pour une durée de 30 ans nécessaire à l'emprise sous-marine de l'émissaire.

Les principales caractéristiques de ces installations sont les suivantes :

- emprise du domaine public maritime terrestre

25 m x 0,2 = 5 m²

- emprise sous-marine

820 m x 1 m = 820m²

- Total d'emprise : 825 m²

- Canalisation en acier de 1 m de diamètre lestée par des blocs de béton ensouillés à une profondeur variant de - 12m à - 15m.

P/le Préfet et par délégation
P/le Directeur départemental des Territoires
et de la Mer,
le délégué à la Mer et au Littoral,
Dominique DUBOIS.

74

Office Notarial de
Maître Yves LEANDRI
Notaire associé
1 rue Luigi Gialferi - 20200 Bastia

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Yves LEANDRI notaire associé à Bastia, le 14 février 2011, déposé aux fins d'enregistrement à Bastia le 15/02/2011, bordereau n°2011/220, case n°1, Monsieur Stéphane, Henri CELERI, et Madame Stéphanie PIAZZA, son épouse, demeurant ensemble à Bastia (20200), 45 bis boulevard Général Graziani ont vendu à la société CELERI SPINOSI TOURISME SARL, dont le siège social est à Galéria (20245), Route de la mer.

Un FONDS DE COMMERCE de GLACIER, RESTAURANT, LOCATION DE MEUBLES, CHAMBRES connu sous le nom de « L'AGHJA NOVA », sis et exploité à 20245 Galéria, lieu-dit Camporello.

Moyennant le prix de : CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 euros),

Entrée en jouissance : le 14 février 2011.

Les oppositions seront reçues en l'Office notarial de Maître Yves LEANDRI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour insertion, Maître Yves LEANDRI.

14

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01 février 2011, enregistré à la Recette Divisionnaire d'Ajaccio le 10 février 2011, bordereau 2011/100, case n° 8, Mme LEVEQUE Marie Jeanne, demeurant 21, Avenue Noel FRANCHINI, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 390 139 806 a cédée à Mr. PATTARINO Patrick, demeurant 70, Rue Fesch, 20000 Ajaccio, en cours d'immatriculation au R.C.S d'Ajaccio, un fonds de commerce de restaurant, exploité à Ajaccio au 21, Avenue Noel FRANCHINI, moyennant le prix de 50000 euros.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 01 février 2011.

Les oppositions seront reçues par Mr BALDI Fredy, MBCollins, Les Collines du Salario, le Colisée CI, BP 820, 20192 Ajaccio Cedex 4, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

22

SOCIETE BRACCONI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 23.000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia (Haute Corse)
349 452 276 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2008, il résulte que :

- La durée de la société BRACCONI ET FILS qui était initialement fixée à 20 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia, soit le 13 février 1989, a été prorogée de 70 années à compter du 12 février 2009.

En conséquence, la société prendra fin le 12 Février 2079.

L'article 5 des statuts a été modifié corrélativement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

LISTE DES MARCHES PUBLICS DE PLUS DE 20.000 EUROS HT PASSES PAR LE GIRTEC EN 2010

ACHETEUR : GIRTEC

Objet	Fournitures			Montant	
	MARCHES COMPRIS	Entre 50.000 euros ET 89.999 euros	Date	Titulaire	Min. Max.
achat d'une architecture de stockage informatique	MP2010/02	01/07/10	NEXTIRAONE 20090 Ajaccio		52.092 euros
Montant total pour cette tranche 52.092 euros					MONTANT TOTAL FOURNITURES : 52.092 euros
Objet	Services			Montant	
	MARCHES DE 193.000 euros à 99.999,99 euros HT	Date	Titulaire	Min.	Max.
Numérisation et indexation de documents hypothécaires et cadastraux originaux. Lot 1 - Numérisation et indexation de documents cadastraux et hypothécaires de Corse du Sud	2009/02	17/03/10	ARKHENUM 33200 BORDEAUX		0. euro
Numérisation et indexation de documents hypothécaires et cadastraux originaux. Lot 2 - Numérisation et indexation de documents cadastraux et hypothécaires de Haute Corse	2009/02	17/03/10	ARKHENUM 33200 BORDEAUX		0. euro
Numérisation et indexation de documents hypothécaires et cadastraux originaux. Lot 3 - Numérisation de plans cadastraux au format	2009/02	17/03/10	ARKHENUM 33200 BORDEAUX		0. euro
RECHERCHES GENEALOGIQUES Lot 1 - réalisation de 75% des missions pendant la durée du marché avec un nombre minimum de 30 commandes par an	MP2010/01	08/06/10	COUTOT-ROEHRIG 13006 MARSEILLE	0. euro	0. euro
RECHERCHES GENEALOGIQUES Lot 2 - réalisation de 25% des missions pendant la durée du marché avec un nombre minimum de 10 commandes par an	MP2010/01	08/06/10	COUTOT-ROEHRIG 13006 MARSEILLE	0. euro	0. euro
Montant total pour cette tranche 0. euro					MONTANT TOTAL SERVICES : 0. euro

71

AVOXA

Société d'Avocats
5 allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux - 35000 Rennes

CORSICA VERDE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Tegani - 20218 Castifao
RCS Bastia : 499 990 331

L'actionnaire unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 18 janvier 2011, a nommé :

- Monsieur Gilles LEBREUX, demeurant 595 chemin de Bois Comtal à MILLERY (69), en qualité de Président à compter rétroactivement du 1er janvier 2011, en remplacement de Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, démissionnaire au 31 décembre 2010.

- Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, demeurant "Tegani" à CASTIFAO (20), en qualité de Directeur Général à compter du 1er janvier 2011.

Pour avis - Le Président.

72

B.B.A.G.

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8000 euros
Siège social : Lieudit Petra Rossa
Plaine de Péri - Péri (Corse du Sud)
R.C.S. : Ajaccio B 452 109 879

Suivant décisions de l'associé unique en date du 03 février 2011 :

- Le siège social de la Société a été transféré de Sarrola-Carcopino (Corse du Sud) - 7, Lot Panchetta à **Péri (Corse du Sud) - Lieudit Petra Rossa - Plaine de Péri.**

Il a été décidé, en application de l'article 223-19 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis, La gérance.

63

SELERIES DE HAUTE-CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Le Monaco Sun Set,
87, rue des Anciens Combattants de l'AFN
06240 Beausoleil
499 189 199 RCS Nice

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2010, il résulte que le siège social a été transféré à **U Fuaellu, 20218 Pietralba** à compter du 15 décembre 2010.

Objet : Achat, et vente de produits de maroquinerie, de mode, textiles, chaussures, ceintures, bijouterie fantaisies, et tous produits de cuir ou non cuir.

Durée : 99 ans à compter du 13 juillet 1999

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Siège : Le Monaco Sun Set, 87, rue des Anciens Combattants de l'AFN, 06240 Beausoleil

Nouvelle mention :

U Fuaellu, 20218 Pietralba
La gérance est exercée par M. Jacopo Maria Mutti Pietrantonio, demeurant Str Montanara, 144, Parme (Italie)
Mention au RCS : Bastia

Pour avis,

36

FIN DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance consentie à la SARL PHONE PLANET par Mr FERRARINI Alain, demeurant chez Mlle Calendini, 2 Rue Gabriel Péri à Bastia suivant acte sous seing privé en date du 07/11/2001 enregistré à la recette des impôts de Bastia le 13/11/2001 sous le N° 388/17 du FONDS DE COMMERCE de Bastia situé 45 bd Paoli connu sous le nom de **PHONE PLANET** a pris fin le 10/02/2011 et ce suite à la résiliation amiable du contrat de location gérance.

19

TOTAL CORSE

S.A.S au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 682 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 29 juin 2010, la convention de sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « Relais de St Joseph » situé à Ajaccio - 20090 Quartier St Joseph, route de Sartène consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, à SARL société d'Exploitation NIERI, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 404 977 621, a été reconduite pour une durée de quatre mois et demi, soit jusqu'au 30 septembre 2010.

73

SOGEDE SN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia
494 142 755 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 février 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur David CASONI et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Chantal REY, demeurant à Ville-di-Pietrabugno (20200), Résidence du Cap, bâtiment D, pour une durée illimitée, et ce à compter du 28 février 2011.

La Gérance,

04

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 10/02/2011, enregistré le 11/02/2011 à Ajaccio,
- La Société "ARMURERIE L'OREE DU BOIS", SARL au capital de 76.224,51 euros, dont le siège social est Lieu dit Stiletto, Route du Géant Casino 20090 Ajaccio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 401 889 639, représentée aux présentes par Monsieur François GIOVANNELLI,

A vendu à :

- La Société " **ARMURERIE O.D.B.** ", SARL au capital de 30.000 euros, dont le siège social est Route du Géant Casino, lieu dit Stiletto 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 511 883 381, représentée aux présentes par Monsieur Philippe BERKANE,
Un fonds de commerce de vente d'articles de pêche, sis Lieu dit Stiletto, Route du Géant Casino 20090 Ajaccio, Moyennant un prix de Cinquante Mille (50.000) euros,
L'entrée en jouissance a été fixée au 02 février 2011,

Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Patrick MARCIALIS, Avocat, domicilié 2, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial 20090 Ajaccio,

Pour insertion,

91

ATRIUM IMMOBILIER

SARL au capital de 8000 euros
Siège : Les Quatres Portes
Bât. B - 20137 Porto-Vecchio
504 904 954 RCS Ajaccio

L'AGE du 14/02/2011 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Ajaccio

La gérance,

51

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'ALERIA - 20270 ALERIA

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire d'ALERIA**Objet du marché :** Achat matériel pour la signalétique des rues.**Type de procédure :** Procédure adaptée (article 28 du C.M.P)**Critères d'attribution :**

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

Justifications à produire dans le cadre de la candidature :

Application des articles 43,44,45 et 46 du CMP.

Date limite de réception des offres : 28/02/2011 à 16 heures**Adresse auprès de laquelle les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus :**

- Monsieur le Maire d'ALERIA - Hôtel de Ville - 20270 ALERIA - Tél : 04.95.57.00.73
- Les documents peuvent être téléchargés sur la plateforme dématérialisée suivante : <https://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur Mairie ALERIA

Date d'envoi à la publication : 10/02/2011.

Le Maire,

80

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE LUCCIANA

- Exploitation de la centrale thermique de LUCCIANA I -

Mise en demeure de la société EDF

(Arrêté N°2011-034-0001 du 3 février 2011(Installation classée pour la protection de l'Environnement)

Le préfet de la Haute-Corse informe le public que par arrêté du 3 février 2011, la société EDF a été mise en demeure de respecter avant le 15 août 2013.

Les dispositions de l'article 10.3.2.1.4 de l'arrêté préfectoral N°2008-283-I du 9 octobre 1998, pour les installations de type moteurs qu'elle exploite sur la commune de LUCCIANA.

D'ici cette échéance, la société EDF est tenue de :

- traiter, dans un délai de six mois, les rejets en oxydes d'azote de la turbine à combustion N°3 par dénitrification,
- réduire, par rapport aux émissions de l'année 2010, déclarées, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets, les émissions en oxydes d'azote des installations de 5°/° pour l'année 2011 et de 10°/° pour l'année 2012, ou de 7,5°/° sur la période 2011-2012 dans le cas de l'indisponibilité majeure d'un moyen de production d'électricité ou d'une interconnexion. L'exploitant assurera et transmettra un suivi mensuel du respect de cette disposition.
- limiter à 500 h/an le fonctionnement des TAC 1 et 2, ainsi que de la TAC 3 tant que ses rejets d'oxydes d'azote ne sont pas traités.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture :

www-haute-corse.pref.gouv.fr.

52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-TENDA

20246 San Gavino di Tenda - Haute-Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de San-Gavino-Di-Tenda (Haute-Corse)

20246 Commune de San-Gavino-Di-Tenda

Tél : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 47 36 78

Mail : sangavinoditenda@orange.fr**II - Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)**III - Objet du marché :** Rénovation toiture avec gouttières de l'église paroissiale**IV - Critères d'attribution :** Valeur technique - prix - délai d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la mairie pour établir un devis.

Date limite de réception des offres : 03/03/2011**Date d'envoi à la publication :** 10/02/2011A San-Gavino-Di-Tenda, le 10 février 2011
Le Maire, **François GROSSI**.

81

Cabinet RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 17 MARS 2011 à 11 HEURES**COMMUNE DE BASTIA** (Haute-Corse) Résidence La Grande Fourche :

dans un immeuble cadastré section AC N° 354

LE PREMIER LOT DU CAHIER DES CHARGES, comprenant ; les lots 17 (Appartement) - 64 (cave) et 100 (emplacement voiture)

MIS A PRIX : 100.000 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA Palais de Justice Rond Point Moro Giafferri.

66

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A UNE CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

COMMUNE DE LUCCIANA

Site de dépotage de Pineto

Plane d'eau et canalisation

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret N° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports, le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une instruction administrative va être diligentée en vue de la modification du titre domanial relatif à l'implantation actuelle sur le domaine public maritime, d'une part, de la zone de mouillage destinée aux bateaux avitailleurs et, d'autre part, du sea-line d'alimentation en gaz butane et propane liquéfiés du centre emplisseur de la Marana de la Société Butagaz.

Les principales caractéristiques de ces installations sont les suivantes :

- * une canalisation principale dite sea-line, sur la commune de Lucciana, au Lieu-dit Pineto, d'une emprise de 720 x 0,4 = 288m²
- * une zone de mouillage et d'amarrage des bateaux avitailleurs d'une emprise de 58967 m².

P/le Préfet et par délégation
P/le Directeur départemental des Territoires
et de la Mer,
le délégué à la Mer et au Littoral,
Dominique DUBOIS.

95

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse**2. Objet du marché :**

- Acquisition et installation de matériels informatiques
- Maintenance et administration réseau

3. Mode de passation : Procédure adaptée (art. 28 du CMP)

Marchés à bons de commande avec minimum et maximum (art.77 du CMP)

4. Attribution du marché : SARL INTERFACE

Parc Technologique - Bâtiment FUTURA 2 - 20600 Bastia

Montant :

	Minimum	Maximum
Montant HT :	12.210 euros	29.835 euros
Montant TTC :	14.603,16 euros	35.682,66 euros

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 février 2011

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous
les départements de France.... **Consultez-nous !****Téléphone : 04 95 32 04 40****Téléphone : 04 95 32 89 92 (Ligne directe Annonce légale)****Télécopie : 04 95 32 02 38****Courriel : al@informateurcorse.com**



93

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

CCI2B/DG/2011-007

(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fournitures de poste informatiques et équipements associés pour les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de BASTIA et de la HAUTE-CORSE

Lieux de livraison : Palais Consulaire

Type de marché : Marché de fourniture

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe trois lots :

Lot 1 : La fourniture de moniteurs informatiques

Lot 2 : La fourniture de périphériques

Lot 3 : La fourniture d'imprimantes

Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables 100, 110, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
 Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
 Hôtel Consulaire - B.P 210
 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 mars 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités techniques et financières

- Liste de la fourniture sur les trois dernières années

Critères d'attribution des offres :

* Prix des prestations (40%)

* Valeur technique définie dans le règlement de consultation (40%)

* Les modalités d'exécution des prestations définies dans le règlement de consultation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2011-007

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
 Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
 Hôtel Consulaire - B.P 210
 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du C.J.A, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L.561-7 du C.J.A

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ;

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 février 2011



07

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif,

Collectivité Territoriale de Corse
 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex,
 Tél : 04-95-51-64-64 - Télécopieur : 04-95-51-66-21,
 courriel : commande.publique@corse.fr,
 adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : Analyse sur les questions fiscales et foncières et liées aux arrêtés Miot

CPV - Objet principal : 79111000

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur Technique : 80 %.

- Prix : 20 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : Mr Bernard CASTAGNEDE - Cabinet Berlioz et Cie - 242 Bd Saint Germain - 75007 PARIS

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 10.000 euros HT

Date d'attribution du marché : 11 Février 2011

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et de la Commande Publique
 22 Cours Grandval B.P. 215
 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01-02-2011

56

République Française

PRÉFET DE LA CORSE DU SUD

**AVIS DE MISE A DISPOSITION
 DU PUBLIC**

**du dossier de projet d'intérêt général (PIG) relatif au projet
 de construction par la société EDF-PEI d'un site de production
 d'électricité de 120 MW fonctionnant au gaz naturel sur le territoire
 des communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 2011.028 - 0004 du 28 janvier 2011, déclarant d'intérêt général le projet de construction d'un site d'électricité de 120 MW fonctionnant au gaz naturel sur le territoire des communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia, le préfet de la Corse du Sud informe que le dossier y afférent sera mis à la disposition du public à compter du 18 février 2011 aux heures habituelles d'ouverture au public :

* en préfecture de la Corse du Sud (bureau de l'urbanisme) ;

* en mairies d'Ajaccio et de Bastelicaccia ;

* à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse - service énergie et sécurité (résidence d'Ajaccio, Bât A - rue Nicolas Péraldi - 20000 Ajaccio) ;

- à la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse du Sud (SAUH - Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 Ajaccio Cedex 1).

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE F 263 EN VUE
DE LA CREATION DE DEUX LOGEMENTS DE TYPE T3

- **PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE
DE SAN GAVINO DI TENDA** -

1ère insertion.

Le sous-préfet de CALVI (Haute-Corse), informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011/07 en date du 8 février 2011, il sera procédé sur la commune de San Gavino Di Tenda à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré F n°263 sur le territoire de la commune de San Gavino Di Tenda.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en mairie de San Gavino Di Tenda du mercredi 2 mars au mercredi 23 mars 2011 inclus, soit pendant vingt deux jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête, la mairie de San Gavino Di Tenda, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Madame Monique ANGELI, demeurant San Giuliano à SAN NICOLAO (20230), désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de San Gavino Di Tenda les :

* mercredi 2 mars 2011 de 14 H à 17 H.

* mercredi 23 mars 2011 de 14 H à 17 H.

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de San Gavino Di Tenda et à la sous-préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

COMMUNE DE LURI

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

1. Dénomination de la collectivité :

Commune de LURI, représentée par son maire en exercice
Casa Cumuna 20228 LURI
Tél : 0495350015 - Fax : 0495350580
Mel: mairiedeluri@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment communal en vue de constituer des locaux professionnels et des logements.

Type de marché de services : prestations intellectuelles

Lieu de livraison : Commune de Luri, hameau de Piazza

Durée du marché : Le marché prendra effet à sa notification.

La mission du maître d'oeuvre s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

3. Conditions relatives au marché :

Les prix du marché sont révisables.

Les offres devront être formulées en langue française et les prix exprimés en euros.

4. Conditions de participation :

Renseignements et documents à fournir par les candidats : Certificats et attestations prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

5. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40 % Prix des prestations

60 % Valeur technique de l'offre

Les offres devront être présentées avant le 28 février 2011 à 12h00

6. Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée en application des articles 28 et 74-II du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires.

7. Date limite de réception des offres :

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. Obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat.

La demande est à adresser à la mairie de LURI

Date d'envoi à la publication : 14 février 2011

Le Maire,
Georges GERMONI.

La SCP MORELLI MAUREL et Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et denier enchérisseur,
au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 17 MARS 2011 à 8 HEURES 30

AJACCIO : dans la copropriété « Maison Pinna », 4 rue Cynros (cadastrée CE 149), **Le lot 25**, soit un appartement au 5ème étage gauche, d'environ 85m² (couloir, cuisine, 3 chambres, séjour avec cheminée, salle de bain, W.C., terrasse).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

MISE A PRIX : 5000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2, Avenue de Paris, immeuble Diamant III à Ajaccio,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 8 février 2011,
Pour extrait.

COMMUNE DE PERI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de PERI 20167 - Département de Corse du Sud

2 - Procédure de passation :

marché à procédure adaptée

3 - Objet du marché :

marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réfection du clocher du village de Peri

Le projet envisagé consiste d'une part en la restauration du clocher du village suivant des techniques traditionnelles de travail à la chaux et mise à jour de pierres.

Et d'autre part en la dépose du paratonnerre existant et la pose d'un nouveau paratonnerre.

4 - Montant estimé des travaux :

94.000,00 euros HT

5 - Contenu de la mission confiée :

de l'APD jusqu'à l'AOR, avec EXE et OPC

6 - Contenu du dossier de candidature :

- Lettre de candidature DC4

- Déclaration du candidat DC5 (formulaires disponibles sur le site du minéfi.)

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

7 - Critères de sélection :

- des candidats : références professionnelles, garanties, capacités techniques et financières.

- des offres :

- Valeur technique 40 %

- Prix 30 %

- Délais 30 %

8 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : lundi 14 mars 2011 à 11h00

Adresse à laquelle elles doivent être transmises :

Mairie annexe de Peri - Lieu-dit Chioso-Novo - 20167 Peri

9 - Renseignements complémentaires auprès de :

la Mairie de Peri

Tél 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 28 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : mardi 15 février 2011

COMMUNE DE CORSCIA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de CORSCIA

Costa Suttana - 20224 Corscia - Tél : 04 95 48 02 04 - Fax : 04 95 48 09 36

Objet : Gérance

Gîte Municipal 28 Lits

Adresse auprès de laquelle les propositions doivent être envoyées :

Mairie de CORSCIA - Lieu-dit Costa Suttana - 20224 Corscia

Critères de sélection des candidats : Références dans l'exercice de la profession et les garanties de la solvabilité du candidat

Date limite de réception des candidatures : 15 mars 2011



69

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621.
Courriel: contact@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché :

Accompagnement et Assistance de la Collectivité Territoriale de Corse et en particulier du Conseil Exécutif dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la politique de l'Education et de la Jeunesse

Lieu d'exécution : Région Corse.

Caractéristiques principales :

La mission aura pour finalité d'accompagner la Collectivité Territoriale de Corse et en particulier d'assister le Conseil Exécutif dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la politique de l'éducation et de la jeunesse. Il s'agit notamment de recenser les différentes actions menées dans ce domaine par la CTC et de définir les moyens de communication les plus appropriés afin d'en assurer la promotion

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 6 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC (Chapitre 933 / Fonction 32/ Compte 617 Etudes)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée :

L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Candidature -

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration de candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (70 %)

Prix (30 %)

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

11S0036

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité.

Renseignements complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des renseignements concernant les recours peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 Février 2011

Date limite de réception des offres : 03 Mars 2011 à 16.00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service

Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services

22, cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 0495516418 - Fax : 0495516710

Courriel: dgs@ct-corse.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services

22, cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 0495516418 - Fax : 0495516710

Courriel: dgs@ct-corse.fr.

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique Service Commande Publique

22, cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Courriel: dgs@ct-corse.fr.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

17

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE SOUS LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2006, la société TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 euros dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a consentie la sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « Relais St Joseph » situé à Ajaccio - 20090 - Quartier St Joseph, route de Sartène à la SARL Société d'Exploitation NIERI, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 404 977 621, le 01 janvier 2007 pour une durée de trois ans.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

79

Aux termes d'une délibération en date du 07 février 2011, L'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société ALLO INFIRMIERS A DOMICILE Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, Siège social RESIDENCE PETRELLE BAT A 20620 Biguglia RCS Bastia 503 083 479, a pris acte de la démission de Mademoiselle Nadia TOMASI de sa qualité de co gérante, suite au rachat et annulation de ses parts sociales par la société, et ce à compter du 31.12.2009.

53

COMMUNE DE LAVATOGGIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de Lavatoggio

Correspondant : M. Le Maire - Mairie - Village - 20225 Lavatoggio

Tél : 0495617070 - Fax : 0495618055

e-mail: mairie.lavatoggio@wanadoo.fr

Objet du marché : Rénovation d'une maison communale

Caractéristiques principales :

1- visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie

2- division en lots

LOT 1 : démolition, gros oeuvre, maçonnerie

LOT 2 : cloisons, doublages, plâtrerie

LOT 3 : carrelages, faïences

LOT 4 : étanchéité

LOT 5 : menuiserie bois

LOT 6 : plomberie

LOT 7 : électricité

LOT 8 : peinture

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- lettre de candidature (imprimé DCI)

- déclaration du candidat (imprimé DC2)

- assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci dessous :

- valeur technique de l'offre 40%

- prix des prestations 40%

- délais d'exécution 20%

Type de procédure :

procédure adaptée

Date d'envoi à la publication : 14 février 2011

Date limite de réception des offres : vendredi 11 mars 2011 à 12H

Négociations : le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier le marché après sélection d'un candidat

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal administratif de Bastia

67

RIVIERE PAYSAGISTE

SARL au capital de 65.320,54 euros
Siège social : Lieu dit Sorba

20167 Valle di Mezzana

RCS Ajaccio 453 183 493

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2011, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée RIVIERE a décidé :

- qu'à compter du 01/01/11 la dénomination sociale sera "RIVIERE PAYSAGISTE" au lieu de "RIVIERE".

- de transférer le siège social du Pont de la Pierre, Villa N°1, 20117 OCANA à **Lieu dit Sorba 20167 VALLE DI MEZZANA** (Commune de Valle di Mezzana) à compter du 01/01/2011.

Et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

40

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Grégory NAPOLI, né le 30 mai 1975 à Toulon, demeurant Hameau de Castello, 20228 Luri, agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FOYE.

27

CHANGEMENT DE NOM

M. DA SILVA LIMA AMORIM (Jean-Raphaël) né le 04 juin 1990 à Ajaccio, (Corse), demeurant Le Libecciu B, Entrée D, Parc Berthault à Ajaccio dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : ALVES AMORIM.

Société «ANDRIA Décor»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : Cinq Cents Euros (500 euros)
Siège social : Immeuble Latariccio
Z.I.La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 1er février 2011, à Porto Vecchio (Corse du Sud), il a été constituée une société à responsabilité limitée : **Dénomination : "ANDRIA Décor"**
Capital : 500 euros, divisé en 50 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège : Immeuble Latariccio, Z.I La Poretta, 20137 Porto Vecchio

Objet : La société a pour objet :

- les travaux de peinture du bâtiment ;
- la décoration de meubles ;
- de même que l'exploitation et la prise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités, et plus généralement la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toute opération commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, financière ou autre, se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus spécifiées que celles-ci aient lieu en France ou à l'étranger.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur QUAGLIONI Julien, demeurant : Pont du Ghiatonnu, Route de Palavesa, 20137 Porto Vecchio.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à APPIETTO en date du 11/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCAMAR**

Siège social : Chez M. MARCHINI Michel - Lieu dit LA TEPPA - 20167 APPIETTO (Corse)

Objet : L'acquisition et la location de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle, pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 euros

Gérance : - Michel Eugène Ernest MARCHINI, demeurant à APPIETTO (Corse) Lieu dit LA TEPPA, - Carlo SCANU, demeurant à MEZZAVIA (Corse) Immeuble le Saphir Chemin de la Culetta

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La gérance

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
CELLULE DES MARCHES PUBLICS
Port de Toga - BP 97 - 20291 BASTIA Cédex
Tél : 04 95 55 18 18 - Fax : 04 95 32 70 51

AVIS D'INFORMATION**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

La liste des marchés conclus en 2010 est publiée sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'adresse suivante :

www.bastia-agglomeration.com

Les dossiers de consultation d'entreprises peuvent être téléchargés gratuitement sur la plate forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

cabastia.marcoweb.fr

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Nom et adresse officiels de l'organisme qui met en concurrence :

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Personne responsable : M. le Président de Corsic'Agropôle (Jean-Claude RIBAUT)

Référent : Gilles TISON

Objet de la prestation : AMO - Accompagnement de Corsic'Agropôle dans la recherche d'un label et dans le développement d'outils d'intelligence économique.

Délai d'exécution : Du 09 mars 2011 au 31 décembre 2011 avec points d'étapes intermédiaires (Cf. cahier des charges).

Critères d'attribution :

* Valeur technique : 50%

* Délai d'exécution : 25 %

* Prix : 25 %

Adresse où l'on peut demander le Cahier des Charges :

Corsic'Agropôle

Chez Areflec - Lieu Dit Pianicce - Pôle Agronomique

20230 SAN GIULIANO

Tel : 04 95 38 99 00

Mail : tison-gilles@orange.fr

Date de clôture de réception des offres : le mardi 08 mars 2011 à 16 h 00

Société Civile JOLASA

Société Civile au capital de 700.000 euros
Siège social : U POZZU DI L'ORU
PONTICELLU - 20233 PIETRACORBARA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2011, à Sisco, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JOLASA**

Forme : Société Civile

Siège social : U Pozzu di L'Oru - Ponticellu - 20233 Pietracorbara

Objet : L'acquisition de tous immeubles, la mise à disposition gratuite à titre principal pour l'habitation des associés, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail location ou autrement desdits immeubles et de tous autres terrains, immeubles bâtis ou à bâtir et valeurs dont elle est propriétaire ou dont elle pourrait le devenir ultérieurement, par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus définis, pourvu que ses opérations ne modifient par le caractère civile de la société. Enfin, dans le cadre de la gestion de trésorerie, la société serait susceptible de réinvestir des liquidités dans un portefeuille de valeurs mobilières et se transformer de facto en société civile de patrimoine.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital : 700.000 euros

Gérance : Monsieur Joël SALÛN

Immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

M-R CITOLLEUX

Avocat au Barreau de Bastia
Rés. Clos Les Oliviers - Bt A
20220 l'Ile-Rousse
Tél : 04 95 44 46 68 - Fax : 04 95 44 46 53

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 15/02/2011, enregistré à Bastia, le 16/02/2011, bord.2011/222, case n° 8, La SARL MICCA NOMI - RCS de Bastia n° B 413771452, siège social 4, Avenue Piccioni, 20220 l'Ile-Rousse.

A vendu à :

Madame MARIN née DURAND Sylvie, Marguerite, Jeannine, commerçante, RCS de Bastia n° A 338 601 974, demeurant Résidence Campoli, 20220 SANTA REPARATA.

Un fonds de commerce de « dégustation et vente de produits locaux, galerie d'art, souvenirs » enseigne **A CANTINA**, sis rue d'Agila, 20220 l'Ile-Rousse comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au 16.02.2011.

Prix : 60.000 euros :

Éléments incorporels : 58000 euros

Éléments corporels : 2000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M-R CITOLLEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant Résidence Clos des Oliviers - Bat A, 20220 Ile-Rousse. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

Vagabondage

A cette époque là, Saint-Etienne était le grand du football français. Les verts se rendent à Cagliari, en Coupe d'Europe et y ramassèrent une veste : trois à zéro dans la musette.

Dans la foulée les hommes d'Herbin durent rencontrer le SECB à Furiani, ce qui n'était pas rien.

Sur la petite gare qui jouxte le stade, une banderole prémonitoire annonçait : « Di Cagliari à Bastia per Saint-Etienne Hè l'agunia »...

Jamais un pronostic ne fut aussi parfait et le Sporting l'emporta 4 à 2, dont deux buts de Kanyan d'une rare qualité. Et comme les Stéphanois rouspétaient après l'arbitre, Kanyan nous lança : « Dis, ils ne se montent pas un peu « la sega ? »

J'ai quelque peu voyagé dans certains pays aujourd'hui dits à risques et vous avoue, être heureux de l'avoir fait avant. Aujourd'hui, alors que les Chrétiens sont « ciblés3 » et subissent des attentats, je pense aux Chrétiens jetés dans les arènes. Longtemps j'ai cru que ces mœurs d'un autre âge n'existaient que dans les films.

Hélas, cela se passe aujourd'hui !

Avez-vous remarqué – ce dont je suis sûr – que chez nous bien des prénoms sont ceux du grand-père, d'abord paternel puis maternel ? C'est ainsi, qu'un jour, où je déclinais mon prénom à un monsieur d'un certain âge, il me lança : « Tu si u figliolinu di mestru sà ! » C'était, bien sûr, le prénom de mon grand-père qui arborait toujours le titre de « Mestru », lui qui avait été « Maître des équipages » à l'âge de 18 ans avec quelques tours du monde et, notamment, des passages au fameux Cap Horn.

Et je suis sûr que ces propos vous auront fait avoir une affectueuse pensée pour « i vostri antenati ».

J'aime cette réflexion sur la Foi, extraite du magazine « Grands Reportages » : « Le premier des actes de foi, c'est lorsque, la fleur, le matin, s'ouvre et tend ses pétales vers la lumière du soleil. N'y a-t-il pas là, une vénération ? »

Toussaint LENZIANI



94

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

CCI2B/DG/2011-008

(MONTANT INFERIEUR A 125.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fournitures de consommables non recyclés pour imprimantes des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de BASTIA et de la HAUTE-CORSE

Lieux de livraison : Palais Consulaire

Type de marché : Marché de fourniture

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Code des Marchés Publics.

Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables 100, 110, 120, 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses

suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 mars 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités techniques et financières

- Liste de la fourniture sur les trois dernières années

Critères d'attribution des offres :

* Prix des prestations (80%)

* Les modalités d'exécution des prestations définies dans le règlement de consultation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2011-008

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Boulevard Paul Peytral

13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du C.J.A, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L.561-7 du C.J.A

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ;

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 février 2011

92

CASA BIO

SARL au capital de 52.875 euros
Siège social : Zone Industrielle de Furiani
20600 Bastia - RCS Bastia 512 306 754

Par décision du 23/12/2010, l'associé unique a décidé : Une augmentation du capital social de 45.375 euros, montant de la souscription par compensation, correspond à des créances liquides et exigibles sur la Société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 52.875 euros

- d'étendre l'objet social aux activités de "Vente et installation d'appareil de chauffage, Vente et pose de matériaux d'isolation, Formation sur la maîtrise de l'énergie, intervention auprès d'entreprises, d'associations et collectivités pour sensibilisation et information sur les gestes éco-citoyens pour des économies d'énergies, la réduction des déchets, éco-gestes, Eco-artisan". Les articles 2, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
FAX : 04 95 32 02 38**

97

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax 04 95 59 82 71

Par décision du 27 janvier 2011, l'associé unique de la SAS ALF CONSTRUCTION, société au capital de 1000 euros, dont le siège social est Cupulatta 20170 SAN GAVINO DI CARBINI immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°514 404 276 a décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

55

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

TREMMA

Capital : 200 euros

Siège : Bat C, rés Amazonia, av du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : Tourtin Patricia, bat C, rés Amazonia, av du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Immatriculation au RCS d'Ajaccio

99

SNC SANTINI MARTINETTI

Société en Nom Collectif
Au capital de 60.000 euros
Siège : Immeuble San Angelo
Ile-Rousse (20220)
RCS Bastia : 485 144 018

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2011, l'assemblée générale extraordinaire :

- a décidé de nommer Mme Martinetti Agnès, demeurant Ile-Rousse (20220), Fontana Marina, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant, de la société en remplacement de Mademoiselle Santini Simone, gérant démissionnaire, à compter du 1er janvier 2011.

Pour avis,
Le gérant.

Email :
al@informateurcorse.com

100

SNPC

SARL au capital de 7622 euros
Siège : 24, rue du Docteur Dell'Pellegrino
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 332 493 899 - 85 B 95

Aux termes de l'assemblée générale du 16 février 2011, les associés ont accepté la démission de fonction de gérante de Mme Raymonde Sasso, et nommé en remplacement pour une durée indéterminée M. Daniel Canto, domicilié 26 Impasse du Maroc, 13012 Marseille.

**ABONNEZ-VOUS
A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"
6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros**

Cross de Bagheera

La victoire de l'athlétisme corse

En demandant l'organisation des Demi-finales de l'Arc Méditerranéen, l'Athlétic Jeunes Bastia, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Corse d'Athlétisme, avait lancé un appel aux clubs insulaires pour faire en sorte que cette manifestation soit la réussite de tous, le 13 février 2011, à Bravone-Linguizzetta, sur le Domaine de Bagheera.

Le défi relevé par la grande majorité des clubs et l'implication sans réserve de la **Ligue Corse d'Athlétisme** ont construit le succès d'une manifestation unanimement saluée par tous les acteurs, athlètes, dirigeants, éducateurs et le nombreux public...

Tant du côté des parcours de la course que sur celui des «*Officiels*», garants de la régularité des épreuves et de leur bon déroulement, aucune ombre à l'horizon.

Quant aux espaces dévolus aux clubs et au public, tout avait été pensé pour que la fête soit belle pour tous.

Des tentes-vestiaires, des toilettes autonomes, une sono portant loin sur l'ensemble du territoire, avec deux commentateurs au verbe coloré aux saveurs provençales et, surtout, fins connaisseurs des choses de l'athlétisme et des athlètes présents. Tout a concouru pour que le public puisse se rassasier d'un spectacle à 80% vu par tous !



La circulation autour du site a été réglée par les préposés au service de manière satisfaisante et pour les cars et pour les véhicules de tout acabit.

Une manifestation qui a aussi contribué à injecter de l'argent frais dans l'économie de la micro-région en cette période hivernale, sans compter la mise en valeur par ce biais de la **Corse** en général.



Les athlètes insulaires en Finale des Championnats de France de Cross

A.J.Bastia

Hommes : Mourad Amdouni (1^{er}), «Momo» Bojattoy (30^e), en Sénior Elite, ainsi que l'Espoir Brahim Nassi, 66^e au scratch et 15^e en Espoir; Michel Claveau, 21^e, chez les Vétérans ;

Fauzi El Yaagoubi, 15^e en Junior ; Karim Chabouchi, 13^e en Cadets.

Femmes : Muriel Gasnier, 17^e, et Hasna Benanaya, 18^e, Cross-Court ; Sarah Chaouch, 20^e Juniors ; Candice Guidicelli, 14^e, Cadettes.

C.A.Ajaccio : Nolwenn Boule, 26^e, Cadette.

S.O.Ajaccio : Marilynne Magnavacca, 13^e, Cadette.

Douze athlètes seulement représenteront la **Corse** dans les épreuves finales des **Championnats de France de Cross**, le 27 février, à **Paray-le-Monial**, dont dix de l'**A.J.Bastia**.

L'**A.J.B** rate la qualification par Equipe, en Elite, avec la blessure de son deuxième athlète, **Julien Bartoli**, contraint à l'abandon, et la qualification par équipe en Junior pour cinq places, malgré les belles 36^e place de **Sami Riahi** et de **Pablo Casalta**, 50^e, en gros progrès. Mais **Jaoued**, 43^e, une fois de plus, n'a pas tenu derrière **Fauzi El Yagoubi**, 15^e ! Chez les Cadets, l'abandon de **Majid Arbib** – malade – a privé l'équipe de tout espoir de qualification. Seul **Karim Chabouchi**, 13^e, comme la saison écoulée, sera du voyage.

Organiser une épreuve n'est pas toujours synonyme d'assurance de meilleurs résultats.

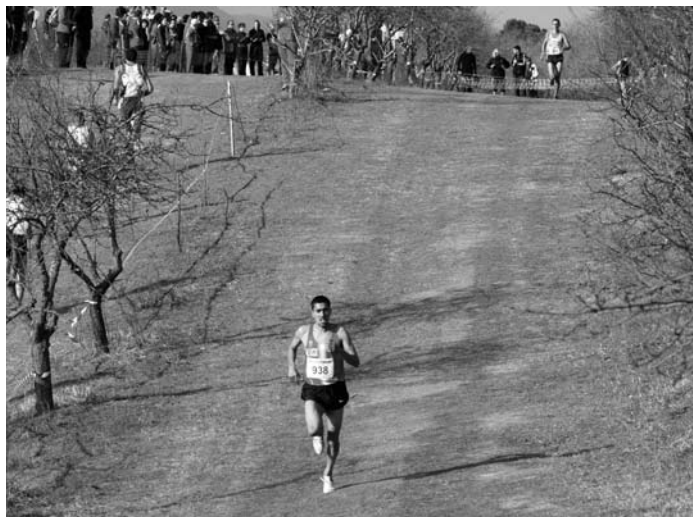
Heureusement, **Mourad**... Et dommage pour les séniors comme **Halim Aoutilaft**, 52^e, **Hakim Bouchafra**, 63^e, de retour pourtant dans le grand bain conduisant vers le Haut Niveau.

Mourad Amdouni maître chez lui...

Ecrire que **Mourad Amdouni** a gagné sa course est un euphémisme. **Mourad à Bagheera**, libre et conscient de l'attente de son club et de tout un peuple, a donné libre cours à son talent, et, n'a laissé aucune chance à ses valeureux adversaires dont il avait réglé le sort après seulement les prémices de la course, tuant tout suspens quant à l'issue finale, tout en organisant un «*show*» de grande envergure et d'une qualité rare tant dans les gestes sportifs qu'au plan de l'émotion qu'il sut diffuser dans le public, massé tout au long du parcours !

Mourad d'un bout à l'autre de la course a su contrôler, et, inconsciemment sans doute, a su donner à ses efforts, une dimension qui a ravi l'œil, touché le cœur et attiré les spectateurs les moins avertis ! Ce grand moment sportif est venu couronner une journée où le sport est sorti vainqueur, à son image, non sans laisser des traces auprès des plus jeunes et au-delà...

Quelque chose s'est passé à **Bagheera**, le dimanche 13 février 2011 où la **Corse** aura été au rendez-vous d'une histoire qui commence !
Merci à tous, mais merci, Mourad.



Des petits riens... qui font de grands plus...

ATHLETICORSE N° 3, aura été le programme officiel de ces **Pré-France**, à **Bagheera**.

Il va être réédité pour devenir Le Magazine régional de l'Athlétisme insulaire selon une programmation mensuelle.

Le prochain numéro paraîtra en mars avec un compte rendu détaillé de l'Événement qu'a constitué cette **Demi-finale des Championnats de France de Cross de l'Arc Méditerranéen**, avec reportages photos et interviews.

L'**Athlétic Jeunes Bastia** et l'ensemble de l'Athlétisme insulaire disposeront d'un organe de communication à la hauteur des ambitions affichées.

FR3, avec **Laurent Vincensini** et **Pascal Alessandri**, a été à l'ouvrage. Les sons et les images recueillis pour «*Corsica Sera*» et «*Sports in Corsica*», sur **Via Stella**, ont donné à la manifestation des prolongements médiatiques qui ont dépassé les frontières de la **Corse**.

C'est l'occasion de renouveler, à **Laurent** en particulier, et à toute l'équipe de **FR3 Corse**, les remerciements sincères de l'**A.J.Bastia**.

Séverin Medori, maire de **Linguizzetta**, a été conquis par la manifestation à laquelle avec l'adjoint chargé des Sports **Jean-Marc Nicolai**, et les agents municipaux, il a largement contribué, n'hésitant pas à prêter main forte à la moindre sollicitation.

Une collaboration prometteuse et une confiance sans faille laissent augurer une pérennité certaine pour ce premier galop d'essai, en terre de l'**Oriente** et sur la Commune de **Linguizzetta**.

Jean-Claude Franceschi, Président de la **Communauté des Communes de l'Oriente** – qui comprend 19 Communes – était également présent sur le site du Cross où il a suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution des différentes courses.

Pour beaucoup, une telle organisation était une découverte de la course à pied, pratiquée par les plus jeunes comme par les vétérans.

Mais, voir évoluer, en direct, les plus grands Champions, sur un parcours visible par le plus grand nombre dans sa quasi-totalité, a

été un spectacle de nature à rendre l'athlétisme plus attractif dans toutes ses dimensions.

Emile Serra, **Officiel Fédéral de l'A.J.B.**, était venu de **Toulon**, dès le vendredi il s'est mis à disposition sur le site de **Bagheera** où, avec **Krimau**, il a passé en revue tous les détails, d'un parcours salué unanimement par tous, comme exceptionnel.

Fernand Ceppeda, de l'**A.S.P.V.A.**, aujourd'hui installé, à **Paris**, était aussi de la fête de l'athlétisme, à **Bagheera**, officiant au chronométrage électrique avec **Olivier Dereck** et **Fred Lurie**, alors que **Thierry Masclet** assurait entre autres, le **Logica** avec **Josée Mirelli**, et le trésorier de la **Ligue**, **Hubert Anedda**.

Sous la houlette du Juge-Arbitre Fédéral J.J Cachou et Guy Bosch, l'armada des Officiels et des bénévoles en charge du bon déroulement des épreuves, se sont acquittés de leurs tâches avec brio.

Gérard et Pascal auront été d'une présence précieuse et efficace, tant dans le rôle qui leur avait été confié, qu'autour de la compétition où leur présence active aura été d'une efficacité communicative, notamment à l'issue de la compétition. Bravo, et merci !

Et Antoine et Amparine, en chef d'orchestre à la **Boutique de l'A.J.B.**, et, en dehors... !

Alain Gourdol, absent de **Corse**, aura été présent tout au long de la préparation et de la mise en place des Officiels. Chapeau, **Alain**.

Dans notre prochaine édition nous parlerons de tous les autres intervenants qui ont contribué au succès de cette manifestation, ainsi que de tous les partenaires, au centre desquels, la famille d'**Ange Fillippi**, propriétaire du **Site de Bagheera**, la **Ligue Corse d'Athlétisme**, la **Commune de Linguizzetta**, la **Ville de Bastia**, le **Service des Sports du Conseil Général de la Haute-Corse**, la **Communauté d'Agglomération de Bastia**, **Sonoloc Planet**, la **Collectivité Territoriale de Corse**, les duettistes au micro, qui ont fait vibrer la foule, **Jean-Pierre Buix** et **Kamel Amiri** etc...

Championnat de Division d'Honneur

Le nebbiu domine l'A.J.B

Une bonne chambrée était présente au stade Paul Tamburini pour suivre cette affiche qui mettait en présence l'AJ Biguglia, chère au président Charles Sauli, et son rival du Nebbiu venu pour se repositionner vers le haut du tableau dans un championnat particulièrement relevé.

Pourtant, c'étaient les locaux qui créaient les premiers soucis aux protégés de notre sympathique ami, **Claude Bacchetti**, que nous avons retrouvé avec un grand plaisir.

En effet, le maître à jouer des Bigugliais, **Lionel Sauli**, parvenait par deux fois à percer la solide défense du **Nebbiu** mais ses partenaires ne savaient pas en profiter.

De son côté, le gardien **Airola** se montrait très attentif. Ce manque de réussite redonnait confiance aux visiteurs et l'entraîneur **Prouvent** remettait de l'ordre sur le terrain. Profitant d'une main sifflée par l'arbitre, les visiteurs obtenaient un coup franc indirect tiré par **Micaleff** qui mettait **Scinto** sur orbite. Celui-ci, plus prompt que le gardien local, ouvrait la marque 0/1 (8^{ème} minute). La réaction des Bigugliais ne se faisait pas attendre et **Franceschetti**, d'un maître tir, tentait de surprendre le gardien **Airola**, très attentif (13^{ème} minute).

A la lutte avec **Patacchini**, le feu follet **Canosi** réceptionnait une transversale de **Prouvent**. Il s'approchait des 18 mètres et déclenchait un tir puissant qui surprenait **Grincourt**, lequel était sauvé par la transversale (15^{ème}). La partie restait plaisante mais la vitesse d'exécution des visiteurs contraignait les Bigugliais à veiller au grain.

Néanmoins, le capitaine **Lionel Sauli**, qui venait d'obtenir un coup franc aux 30 mètres, manquait de fort peu l'égalisation. Le gardien **Airola** voyant le ballon frôler la transversale.

Un débordement de **Murati** permettait à **Scinto** de tenter de redresser sa frappe qui passait à côté (27^{ème}).

Stade Paul Tamburini : Nebbiu bat AJ Biguglia 2 à 0.
Arbitrage de **M. Pieralli** assisté de **MM. Blondin** et **Brancard**.
Délégué : M. Bruyère.
Buts de **Scinto** (8^{ème} et 50^{ème}) pour le **Nebbiu**.

Plus rien ne serait à signaler jusqu'à la mi-temps. Les joueurs relâchant leur ardeur pour souffler un peu.

La seconde partie était beaucoup plus hachée, ce qui n'empêchait pas le rapide **Canosi** de tirer violemment sur le gardien **Grincourt** qui détournait en corner (46^{ème}).

Nouvelle percée des gars du **Nebbiu**, mais **Canosi**, fort bien placé, ne parvenait pas à conclure (48^{ème}). Il allait néanmoins servir **Salvadori** qui allait trouver l'ouverture pour **Scinto** qui doublait la mise (2 / 0).

Dès lors, les bigugliais se retrouvaient dans une situation délicate ; cependant suite à un centre de **Carta**, **Franceschetti** avait l'occasion de réduire le score mais, seul devant le gardien **Airola**, il trouvait le moyen de lui tirer dessus (55^{ème}).

La rencontre devenait de plus en plus hachée et les poussées des locaux n'apportaient aucune satisfaction.

Nouveau débordement de **Dufrene** qui entre dans la surface et tente le lob qu'**Airola** intercepte.

A la 63^{ème} minute, la rencontre était interrompue suite à un télescopage entre deux joueurs du **Nebbiu** dont l'un restait un bon moment à terre.

Touché à la tête, **Jean-François Micaleff** était finalement évacué au **Centre Hospitalier** par ambulance mais on apprenait par la suite qu'il avait retrouvé ses esprits.

Nous lui adressons nos vœux de bon rétablissement.

Les dernières minutes ne changeaient rien à l'affaire.

Si les gars du **Nebbiu** réalisent la bonne affaire et rejoignent le haut du tableau, pour les Bigugliais la situation est, à présent, critique et il sera difficile de renverser la vapeur. Trop maladroits, ils ne surent pas tirer profit d'une fin de match qui aurait pu être mieux exploitée.

C'est grave mais sait-on jamais ?

Championnat Régional U 17 Excellence

Gallia Lucciana 4 - A.J. Biguglia 1

Lors du **championnat U 17 Excellence** les jeunes Lucianais recevaient sur le magnifique complexe local les valeureux Bigugliais.

Forts bien arbitrés par **Monsieur Benvenuti**, les locaux ont réussi à dominer les visiteurs et menaient à la mi-temps 3 à 1 grâce à des réalisations de **Kenllon** (3) et **Da Costa** (1). L'**AJB** sauvant l'honneur par **Kevin Roussel**.

Ce fut une rencontre très plaisante à suivre avec un excellent état d'esprit.

La victoire a favorisé l'équipe qui en voulait le plus. Il y a eu de part et d'autre quelques belles phases de jeu. Le **Gallia**, plus réaliste, et surtout plus adroit devant le but, a fait la différence et mérite un grand bravo.

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS -
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DOMINIQUE CRISTIANI

— DEPUIS 1971 — **06 03 29 66 18** —

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

Association Jeunes de Biguglia

Pierre Antoniotti

UN PALMARÈS DONT IL PEUT ÊTRE FIER

Après Joseph et Pascal Casanova, éducateurs de la jeunesse bigugliaise dont le travail constant est apprécié par le président Charles Sauli, un troisième larron, tout aussi compétent, en l'occurrence Pierre Antoniotti, perpétue avec une certaine fierté cette formidable passion de la préparation des jeunes et ce n'est pas un mince mérite.



Et si l'**AJ Biguglia** peut s'enorgueillir de compter plus de trois cents jeunes de toutes catégories qui continuent à poursuivre leur chemin, elle le doit aussi à ces trois éducateurs constamment dévoués et qui les font avancer avec sérénité.

Un parcours sportif très relevé

Ses premiers pas de footballeur, **Pierre Antoniotti** les a faits au **Gallia Club de Lucciana** que dirigeait le président **Jean-François Filippi**. Sa passion était d'évoluer dans le but. Ses débuts en poussins à **Lucciana** (1981-1985)

étaient dirigés par «papa» **Antoniotti** qui n'était pas peu fier.

En 1985-1986, il rejoint le **Sporting Club de Bastia** que préparait **Dédé Baccarelli** dans la catégorie minimes. Il remportait la **Coupe de Corse** face à **Lucciana** et terminait en deuxième position en championnat face au même adversaire.

En 1986-1988, il rejoint le **CABGL** et évolue en juniors sous la responsabilité de **Gérard Riu** qui bénéficiait aussi des conseils d'**Antoine Redin** que tous appréciaient. Les progrès étaient constants et remarquables.

Grand voyageur, **Pierre**

Antoniotti se retrouvait en 1988-1989 au **FC Annecy** qui participait à la ligue 2.

L'entraîneur **Guy Stéphan**, qui était aussi entraîneur adjoint de l'**Olympique de Marseille**, l'avait pris sous sa coupe et le fit progresser sérieusement. Il en a tiré une grande fierté.

Retour en Corse

De retour en **Corse**, il signe à l'**AS Furiani-Agliani** que préside **Jojo Bonavita**. **José Casanova** terminant la fin de saison.

Il a également côtoyé **Marc Biamonte**, **Knayer** et **Jacques Zimako** qui l'ont aussi aidé à poursuivre le métier.

En 1991-1994, il rejoint l'**ASPTT Bastia** en tant qu'entraîneur joueur. Un bon passage très apprécié là aussi.



En 1995-2000, il arrive à l'**AS Saint Florent-Oletta** que dirige **Claude Bacchetti** et reprend ses bonnes habitudes en retrouvant sa place de gardien de but, le club évoluant alors en **PHA**.

En 2000-2002, on le retrouve à l'**AS Folelli-Castagniccia**. Sous l'égide de **Dominique Pastinelli**, il réussit une saison remarquable et le club accède en division d'honneur.

En 2002-2003 il revient à l'**AS Nebbiu** pour le grand plaisir de **Claude Bacchetti** et réalise à nouveau une très belle saison. Le club se maintient en division d'honneur.

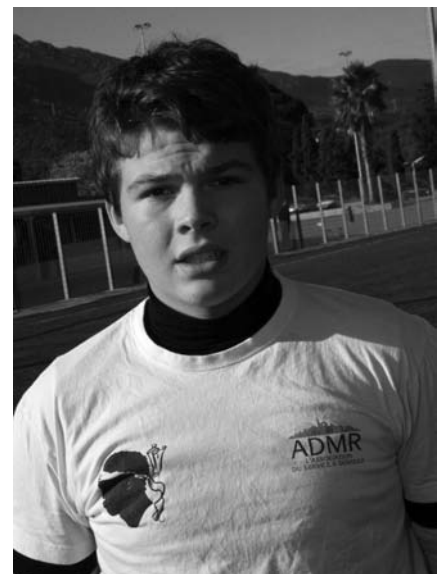
2008-2009 : éducateur des gardiens

Pierre Antoniotti a toujours connu le plaisir d'évoluer au poste de gardien de but. Il a constamment été apprécié par les amoureux du football. A présent, éducateur des jeunes gardiens, il réalise un travail constamment suivi.

Il a actuellement sous sa coupe l'excellent jeune gardien de but, **Marco Palma** (17 ans) qui semble avancer à grands pas et qui montre depuis le début du **championnat national U17** de réelles qualités. Ce garçon est intrépide, il ne craint pas le danger et ne se laisse pas rebuter par les obstacles. Un élément que les trois éducateurs spécialisés, à savoir **Pierre Antoniotti**, **José Casanova**, et **Pascal Casanova** doivent protéger. Lors du match qui a eu lieu à **Istres**, **Marco Palma** s'est montré étincelant et époustoufflant. Il a été, malgré la défaite, chaleureusement applaudi par les Istréens et les joueurs qui sont venus au vestiaire le féliciter de sa performance.

En conclusion, nous adressons à **Pierre Antoniotti** toutes nos félicitations. Sa patience, sa volonté, sa détermination montrent ses qualités. Son palmarès est remarquable et il peut s'en réjouir sans prétention. Nous adressons également à son père, **Pierrot**, notre amitié et notre sympathie.

Le président **Charles Sauli** et tous les dirigeants bigugliais sont heureux de posséder de cette valeur qui vont aller très loin. Ils méritent d'être soutenus et d'aller au bout de l'aventure.



Marco Palma, un gardien d'avenir

A Settimana

8^{ème} semaine de l'année

du 18 au 24 février 2011

Les fêtes : le 18, Bernadette - le 19, Gabin - le 20, Aimée - le 21, Damien - le 22, Isabelle - le 23, Alexandre, Lazare - le 24, Modeste.

8^{ésima} settimana di l'annu

da u 18 a u 24 ferraghju 2011

E feste : u 18, Simeone cuginu di Ghjesù - u 19, Mansuetu. Conradu - u 20, Amata. Euchériu - u 21, Quaresima. Petru Damianu - u 22, Beata, Isabella - u 23, Lazazu Pittore - u 24, Mudestu.

L'info insolite

Vents interdits

Les lois coloniales avaient, paraît-il, du bon. En tout cas au **Malawi**, état de l'**Afrique de l'Ouest**, où **George Chaponda**, ministre de la **Justice** et des Affaires constitutionnelles, vient de remettre au goût du jour l'une d'entre elles : l'interdiction de... péter en public. Le **Parlement** a cependant décidé qu'il ne s'agirait que d'un «*délit mineur*», passible seulement d'une légère amende.

Des souris et des pommes

Trouver une souris dans son pain, c'est presque inconcevable. En tout cas dégoûtant. C'est bien ce qu'a pensé, disait-il, **Sandi Godec**, carreleur slovène de 36 ans, en exigeant de son boulanger des dommages et intérêts. Mais lorsqu'il a trouvé une souris dans le kilo de pommes qu'il venait d'acheter quelques mètres plus loin, les commerçants du coin ont commencé à s'étonner. Jusqu'à découvrir que ces souris, il les élevait en cage. «*J'avais besoin d'argent, a-t-il expliqué au tribunal. N'auriez-vous pas fait la même chose ?*» Le juge a répondu par la négative.

Papy junior

À 29 ans, **John Hadley**, jeune chômeur écossais, s'apprête à devenir grand-père. Il avait 13 ans lorsque sa fille **Kiji** est née et celle-ci s'apprête à devenir mère au même âge exactement. Un trophée européen depuis plus de soixante ans, même si le taux de grossesse des adolescentes

de **Grande-Bretagne** est le plus important parmi les pays de l'Union.

Un conducteur honnête

Un automobiliste suisse qui venait de heurter successivement un transformateur, un mur de jardin, puis une façade, vient de rendre spontanément son permis de conduire. Agé de 88 ans, il avait confondu la pédale des gaz avec celle des freins.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 19 février 1963**, l'URSS informe le président des **États-Unis John Fitzgerald Kennedy** que plusieurs milliers des 17 000 soldats soviétiques stationnés à **Cuba** seront rapatriés.

► **Le 20 février 1962**, **John Glenn** accomplit - en 4 heures, 56 minutes et 26 secondes - le premier vol spatial habité autour du globe.

► **Le 21 février 1947** a lieu la première démonstration de l'appareil photo **Polaroid**, capable de prendre, de développer et d'imprimer en un temps record des photos sur papier. La fermeture de la dernière usine fabriquant ces films instantanés a eu lieu en août 2008.

► **Le 22 février 1900**, le jeune **Tenzin Guyatso**, âgé de cinq ans, est intronisé 14^e **Dalaï Lama** du **Tibet**. En 1950, sous le régime de Pékin, il devient chef de l'État et du gouvernement tibétain, mais il doit s'exiler neuf ans plus tard.

► **Le 23 février 1991**, **Washington** adresse un ultimatum à **Bagdad**. Si l'**Irak** n'a pas évacué le **Koweït** dans les 24 heures, l'offensive terrestre sera déclenchée. Elle commencera dès le lendemain matin.

► **Le 24 février 1989**, l'ayatollah **Khomeyni** décrète la condamnation à mort de **Salman Rushdie**, écrivain britannique d'origine indienne, auteur du roman **Les Versets sataniques** qui, selon l'ayatollah, «*insulte le Prophète et le Coran*».

A MEDITER

«*Il ne peut pas dire qu'il aime véritablement celui qui n'aime pas jusqu'aux défauts de l'être aimé.*»

Calderon de la Barca

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

La Fédération de Philosophie et de Joute Verbale
ALMA DI LUCE
présente

Cafés philo

PHILOSOPHIE DES ORIGINES

**F P
I U J**

Durée : 90 minutes

ALMA DI LUCE



Fédération de Philosophie et de Joute Verbale -
ALMA DI LUCE
De la pensée commune à la construction de l'Homme

CAFE DES PALMIERS : Vendredi 18 février à 21h : RELIGION

Présentations niveau 1:- Wulfran Joffrey

- Pierre-Louis Pampanon
- Martine Pietri

AGORA CAFE : Samedi 19 février à 17h30 : ETAT

Présentations niveau 1:- Sylvie Dufresne

- Hadrien Le Hideux

almadream@gmail.com



france
**VIA
STELLA**



nice-matin
CORSE-MATIN

Entrée libre <3



Muriel Gasnier



Hasna Benanaya



Julien Bartoli



Les Cadettes et Candice Guidicelli



La course Elite, avec «Momo» Bojattoy et Pascal Mariani